

RENCONTRE PRÉPARATOIRE À LA MÉDIATION AVEC LE  
PROMOTEUR

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 138 DANS LE  
SECTEUR DES LACS À THOMPSON ET LA LIGNE À FRANQUELIN

-----  
COMPARUTIONS :

COMMISSAIRE

JOHN HAEMMERLI

ANALYSTE AU BAPE

KARIM CHAMI

COORDONNATRICE DE LA COMMISSION

LYNDA CARRIER

AUDITION DU : 3 mai 2017 à Baie-Comeau

LISTE DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT 1 : Fournir une lettre stipulant que la sablière serait exclue du projet.

ENGAGEMENT 2 : Fournir un tableau des empiètements dans les milieux humides/hydriques ; un profil-type.

ENGAGEMENT 3 : Fournir les raisons expliquant pourquoi un viaduc n'est pas réaliste.

ENGAGEMENT 4 : Fournir une copie du document d'autorisation émis par Hydro-Québec.

1 PAR LE COMMISSAIRE

2 JOHN HAEMMERLI

3  
4 Bon, j'ai des choses formelles à vous dire. Je vais  
5 les lire. Les deux fois où j'ai essayé de sortir de  
6 mon formel, je me suis, j'ai oublié des morceaux.

7  
8 Alors, bonjour à tous et merci de vous être  
9 déplacés.

10  
11 Je me présente, John Haemmerli. Je suis membre à  
12 temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur  
13 l'environnement, le BAPE.

14  
15 Et puis, j'ai été mandaté par le président du  
16 Bureau pour agir comme président de ce mandat  
17 d'enquête et de médiation pour le *Projet de*  
18 *reconstruction de la route 138 dans le secteur des*  
19 *lacs à Thompson et la Ligne à Franquelin* par le  
20 ministère des Transports, de la Mobilité durable et  
21 de l'Électrification des transports.

22  
23 Est-ce que, on peut s'entendre pour la suite qu'on  
24 parle du ministère des Transports, ça vous va? O.K.

1           Merci, sauf dans la lecture du mandat, je pense  
2           qu'il est au long.

3  
4           Avant de passer à l'ordre du jour, que vous avez  
5           dans vos pochettes, je vous demanderais de mettre  
6           vos cellulaires en mode avion s'il vous plaît.  
7           Voilà.

8  
9           Et, donc, c'est ça. On va faire les présentations.  
10          Je vous présenterai l'équipe, puis je vous  
11          demanderai de vous présenter tout le monde et,  
12          après ça, on va parler du mandat, de quelques  
13          éléments qui encadrent notre travail. Donc, la *Loi*  
14          *sur les commissions d'enquête*, le Code de  
15          déontologie et la Procédure de validation etc.

16  
17          Pour ceux qui ont fait un projet récemment à  
18          Tadoussac, vous avez déjà tous entendu ça.

19  
20          MICHEL BÉRUBÉ

21          Lors des audiences de la 389, on a eu droit à tout  
22          ça.

23  
24          LE COMMISSAIRE

1           Aussi. Bien voilà. D'accord. Mais, je dois vous en  
2           faire part.

3  
4           J'ai quatre ou cinq pages à passer je pense que je  
5           vais vous demander à moins que ce soit vraiment  
6           important de conserver vos questions parce que il y  
7           a vraiment beaucoup de monde puis on risque de  
8           tomber dans des débats sur le projet avant que j'ai  
9           pu faire le tour de ce que j'ai à vous dire.  
10          D'accord.

11  
12          Aujourd'hui, je suis accompagné de monsieur Karim  
13          Chami, qui est l'analyste du dossier au BAPE ; de  
14          madame Lynda Carrier qui est la coordonnatrice du  
15          secrétariat de la Commission. On a avec nous aussi,  
16          madame Karine Lavoie qui est la conseillère en  
17          communication et madame Ginette Otis, qui est notre  
18          agente de secrétariat.

19  
20          Je dois aussi vous dire que tous les échanges  
21          aujourd'hui - Ah! Non, attendez un petit peu. Ça  
22          sera pas long. Donc, les échanges que vous aurez  
23          avec la Commission se feront par monsieur Chami  
24          pour le contenu ou les aspects techniques ; avec

1 madame Carrier pour ce qui a trait à la logistique  
2 et la gestion documentaire.

3  
4 Je veux aussi vous présenter madame Karine  
5 Laperrière qui est sténographe. Donc, tout ce qu'on  
6 dit cet après-midi sera sténotypé. La transcription  
7 des échanges sera rendue publique à la fin du  
8 mandat.

9 Si le mandat va de l'avant, certaines séances  
10 seront sténotypées alors qu'à d'autres occasions,  
11 il se peut qu'il y ait seulement des comptes  
12 rendus. On verra après avoir fait notre première  
13 tournée du requérant, du ministère et des personnes  
14 ressources, comment s'oriente la suite du  
15 calendrier.

16  
17 Et maintenant, pour faciliter le travail de madame  
18 Laperrière, on va faire un tour de table, Vous  
19 allez vous présenter tout le monde. On va commencer  
20 par madame Beaudin s'il vous plaît.

21  
22 JESSICA BEAUDIN

23 Bonjour, Jessica Beaudin, adjointe au gérant de  
24 projet, pour le Projet de la Ligne Thompson.

25

1 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

2 Moi, c'est Jean-Philippe Gendron-Bouchard, moi, je  
3 suis biologiste pour le module Environnement au  
4 service des projets, à la Direction de la Côte-  
5 Nord.

6  
7 CAROL BÉRUBÉ

8 Bonjour Carol Bérubé, aviseur technique au service  
9 des projets. Mon rôle est d'assurer le lien  
10 technique avec le concepteur du projet.

11 LILI GAGNON

12 Bonjour, Lili Gagnon, en remplacement d'Isabelle  
13 Desjardins pour gérante de projet sur le Projet  
14 Thompson la Ligne.

15  
16 CAROLINE RONDEAU

17 Bonjour Caroline Rondeau. Je suis conseillère en  
18 communication, au ministère.

19  
20 MICHEL BÉRUBÉ

21 Bonjour Michel Bérubé, directeur général, Direction  
22 de la Côte-Nord. En passant, ce n'est plus de  
23 service, c'est des directions astheure.

24  
25 SARA GAUDREAU

1           Bonjour, Sara Gaudreau, conseillère en  
2           communications pour la Direction de la Côte-Nord.

3  
4           LE COMMISSAIRE

5           Merci. Je dois maintenant vous faire lecture de la  
6           lettre du ministre qui a été envoyée au président  
7           du BAPE le 5 avril dernier. Et ça dit :

8                   « En ma qualité de ministre du  
9                   Développement durable, de  
10                  l'Environnement,  
11                  et de la Lutte contre les changements  
12                  climatiques et en vertu des pouvoirs que  
13                  me confère l'article 6.3 de la *Loi sur la*  
14                  *qualité de l'environnement*, je confie au  
15                  Bureau d'audiences publiques sur  
16                  l'environnement le mandat d'enquêter et,  
17                  si les circonstances s'y prêtent, de  
18                  procéder à une médiation environnementale  
19                  dans le cadre du projet de réaménagement  
20                  de la route 138 dans le secteur des Lacs  
21                  à Thompson et la Ligne sur le territoire  
22                  de la municipalité de Franquelin par le  
23                  ministère des Transports, de la Mobilité  
24                  durable et de l'Électrification des  
25                  transports, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai



1 2017. Je demande que le BAPE me fasse  
2 parvenir son rapport dans les 30 jours  
3 s'il n'y a pas de médiation, et dans les  
4 60 jours s'il y a médiation. Je joins à  
5 la présente la demande d'audience  
6 publique qui m'a été adressée concernant  
7 ce projet.

8 Veuillez recevoir, Monsieur LE  
9 COMMISSAIRE, l'expression de mes  
10 sentiments les meilleurs. »

11 Et c'est signé, David Heurtel.

12 On va maintenant aborder quelques éléments donc la  
13 *Loi sur les commissions d'enquête*.

14 En tant que commissaire et membre à temps partiel  
15 du Bureau, je possède les pouvoirs et l'immunité  
16 des commissaires enquêteurs nommés en vertu de la  
17 dite *Loi*. Cela me permet d'exiger le dépôt de toute  
18 information que la Commission jugerait pertinente à  
19 ses travaux ou d'obliger une personne à se  
20 présenter devant moi. Et, je possède également  
21 l'immunité contre d'éventuelles poursuites  
22 judiciaires.

23  
24 Pour effectuer ce mandat, il est important de  
25 mentionner que je me suis engagée à respecter le

1 Code de déontologie des membres du BAPE dont une  
2 copie se trouve dans votre pochette.

3  
4 Ainsi, notre comportement, notre indépendance,  
5 notre neutralité et notre devoir de réserve vous  
6 sont assurés par notre Code de déontologie.

7  
8 Le Bureau s'est doté également d'une Déclaration de  
9 valeurs éthiques. Donc, quatre valeurs éthiques  
10 guident notre travail soit : le respect,  
11 l'impartialité, l'équité et la vigilance. Vous  
12 trouverez aussi un exemplaire de cette Déclaration  
13 dans votre pochette.

14 Bon. On va passer rapidement à la Procédure  
15 d'évaluation et d'examen des impacts sur  
16 l'environnement.

17  
18 Et donc, vous avez transmis un avis de projet au  
19 ministre du Développement durable, de  
20 l'Environnement et de la Lutte contre les  
21 changements climatiques. Il ne devait pas s'appeler  
22 comme ça à l'époque où le projet a été envoyé, je  
23 pense c'est, en 2003, lequel a émis une directive  
24 qui vous indiquait ce que devait contenir l'étude  
25 d'impact. Celle-ci a été déposée en 2013 et

1 analysée et jugée suffisamment complète après deux  
2 séries de questions par le ministre. Ce dernier a  
3 donc confié au BAPE un mandat de période  
4 d'information et de consultation du dossier par le  
5 public, mandat qui a une durée de quarante-cinq  
6 (45) jours pendant laquelle les citoyens ont fait  
7 des demandes d'audience publique pour qu'il y ait  
8 un examen public du dossier. En fait, nous avons  
9 une requête.

10  
11 Après avoir examiné la requête qui lui a été  
12 acheminée, le ministre a demandé au président du  
13 BAPE de tenir une enquête afin d'explorer la  
14 possibilité d'une médiation concernant le Projet  
15 qu'on a mentionné précédemment. Et aujourd'hui,  
16 c'est la première rencontre avec vous afin de  
17 vérifier s'il est possible de procéder à une  
18 médiation et si vous donnez votre consentement.

19  
20 Nous avons rencontré hier le requérant et obtenu  
21 son consentement à participer à une médiation.  
22 C'est donc un processus de règlement de conflit qui  
23 fait appel à la négociation.  
24

1 Ce qu'on cherche à faire c'est de rapprocher les  
2 parties pour essayer d'arriver à une entente, si  
3 tant est que vous donniez votre consentement.

4  
5 Pour qu'une médiation soit possible, il est  
6 primordial que le requérant ne remette pas en cause  
7 la justification du projet. Je ne pense pas que ça  
8 soit le cas.

9  
10 Le requérant est d'accord avec le projet mais  
11 souhaite que certaines améliorations ou certains  
12 accommodements soient apportés ou encore que  
13 certaines mesures d'atténuation soient mises en  
14 place, ce qui rend possible le processus.

15  
16 Donc, aujourd'hui, on est là pour vous expliquer  
17 ça. Si vous consentez, on va probablement avoir des  
18 demandes à vous adresser rapidement. Et si vous y  
19 répondez, on retournera voir la personne à  
20 l'origine de la requête et si d'autres rencontres  
21 étaient nécessaires, le calendrier s'ajustera en  
22 fonction des besoins.

23

1 J'aimerais vous rappeler, sans vouloir mettre de  
2 pression, mais j'en mets quand même à mon corps  
3 défendant. C'est qu'on a un calendrier très serré.  
4

5 Bon, s'il y a pas de médiation, c'est un rapport  
6 d'ici la fin du mois. Si on en initie une, c'est  
7 fin juin mais je dois vous préciser qu'il y a un  
8 délai à la fin du mandat durant lequel on perd le  
9 rapport, donc après le 10 de juin, normalement.

10 Ça devient plus difficile de travailler sur ce  
11 dossier-là.

12 Alors voilà, ça c'est la boule entre vous et le  
13 requérant. Il y a peut-être d'autres personnes qui  
14 vont se joindre aux discussions. On ira voir demain  
15 la MRC, la municipalité de Franquelin, qui sont  
16 considérés comme des personnes-ressources dans le  
17 dossier.

18 Bonjour Madame Lepage.

19  
20 LYNE LEPAGE

21 Excusez-moi.

22  
23 LE COMMISSAIRE

24 Prenez de temps de vous installer.  
25

1 LYNE LEPAGE

2 J'étais à St-Sacrement. Moi sur mon calendrier  
3 c'est marqué St-Sacrement. Je pensais que c'était  
4 St-Sacrement.

5

6 LE COMMISSAIRE

7 Peut-être juste pour la sténographe, si vous voulez  
8 vous présenter puis nous dire quel est votre rôle  
9 dans le cadre de ce projet.

10

11 LYNE LEPAGE

12 Oui. Bonjour. Je suis Lyne Lepage, directrice des  
13 projets à la Direction de la Côte-Nord.

14

15 LE COMMISSAIRE

16 Voilà. Bon, on a commencé. J'ai présenté quelques  
17 éléments de la médiation, je vais continuer. S'il y  
18 a lieu, si vous avez des questions plus tard, on y  
19 reviendra. Ça vous va?

20

21 LYNE LEPAGE

22 Oui.

23

24 LE COMMISSAIRE

1           Alors j'en étais au fait que, oui, la médiation  
2           c'est un processus puis le médiateur demeure  
3           neutre. C'est-à-dire que je ne prends pas partie.  
4           Mais sans prendre partie, je peux essayer  
5           d'identifier des pistes de solution ou,  
6           éventuellement, des éléments intéressants sur  
7           lesquels on pourrait travailler.

8  
9           Je vais aussi vous dire que, sans prendre partie,  
10          je me suis engagé hier, à l'égard de la personne  
11          qui a fait la requête, à véhiculer ses demandes  
12          aujourd'hui devant vous. On verra ça tantôt.

13  
14          Donc, ma fonction c'est d'essayer de voir s'il y a  
15          un moyen d'en arriver à une entente entre vous et  
16          le requérant et que l'élément qui était important à  
17          ce niveau-là, puis je vous suggère de m'en faire  
18          part si vous voyez des problèmes aussi, c'est que  
19          les solutions proposées préservent et la qualité de  
20          l'environnement et qu'elles ne vont pas à  
21          l'encontre des droits des tiers. Donc, on regardera  
22          ça à mesure qu'on passe les éléments.

23  
24          Donc, tout au long du processus, je vais essayer  
25          d'aider les participants à circonscrire les points.

1           Ça été un exercice, hier, assez pointu là pour  
2           dégager les éléments qu'on viendrait vous présenter  
3           aujourd'hui.

4  
5           On va essayer d'identifier, la Commission va  
6           essayer d'identifier où ça accroche, Quels sont les  
7           points où les gens semblent s'entendre. Et puis,  
8           bon, bien, on va essayer de trouver des points  
9           convergenents s'il y a lieu. Puis aplanir les  
10          divergences s'il y a lieu aussi.

11  
12          Si je constate au cours du processus qu'une entente  
13          est impossible, je peux mettre fin à la médiation  
14          en tout temps.

15  
16          À la fin de l'exercice, si vos engagements sont  
17          satisfaisants pour le requérant, on va lui demander  
18          de retirer sa demande d'audience publique. Donc, on  
19          va lui demander une lettre dans laquelle il accepte  
20          de retirer sa demande sous réserve et à condition  
21          que les modalités qui ont fait l'objet d'une  
22          entente entre les parties soient respectées.

23  
24          Nous allons faire rapport au ministre du  
25          Développement durable et de l'Environnement et de



1 la Lutte contre les changements climatiques. Ce  
2 rapport comprendra les éléments d'entente, si  
3 entente il y a.

4  
5 Bon, vous savez tout comme moi que la décision  
6 d'autoriser ou non notre projet est prise par le  
7 Conseil des ministres sur recommandation du  
8 ministre du Développement durable, de  
9 l'Environnement et de la Lutte contre les  
10 changements climatiques. Je vais simplifier celui-  
11 là aussi, ça sera pas long.

12  
13 Alors s'il y a entente, les éléments de celle-ci  
14 seraient compris dans la recommandation du ministre  
15 à ses collègues et il y a de fortes chances qu'elle  
16 le soit aussi dans le décret où l'entente serait  
17 listée comme un document à respecter dans le cas de  
18 l'autorisation du projet.

19  
20 En cas d'échec de la médiation, le recours à  
21 l'audience publique n'est pas nécessairement  
22 acquis, c'est le ministre qui décide.

23

1           Alors voilà. J'ai fini ce que j'avais à vous  
2           présenter avant les objets de la requête. Je vais  
3           vous les présenter brièvement.

4  
5           De prime abord, ils pourront vous paraître sans  
6           objet ou hors de propos. Donc, je vais vous les  
7           présenter. On en discutera après.

8  
9           La requête, il serait peut-être bon de préciser, la  
10          requête comprend un élément qui est ciblé et c'est  
11          la fameuse sablière.

12  
13          MICHEL BÉRUBÉ

14          La quoi ?

15  
16          LE COMMISSAIRE

17          La sablière qui est dans la zone d'étude mais hors  
18          de la zone du projet. Dans la côte, avant d'arriver  
19          à la zone du projet, ça c'est un élément qui est  
20          ciblé.

21  
22          Dans la requête, il y a plusieurs éléments qui sont  
23          de l'ordre, je dirais, du commentaire ou de  
24          considération sur l'étude d'impact, sur sa vétusté  
25          parce que le projet, comme on l'a vu, était étalé

1 sur, bon, puis il y a eu des délais. Alors ça, il y  
2 a peut-être un ou deux éléments auxquels vous  
3 pourrez apporter une réponse, je ne le sais pas.

4  
5 Et puis, il y a d'autres éléments là qui ont trait  
6 à un élément technique du projet sur lesquels on va  
7 aussi vous demander, probablement, de répondre aux  
8 demandes de la personne.

9  
10 Alors, on va commencer. Je vais vous les énumérer  
11 puis après ça on commencera.

12  
13 La première demande c'est de fermer la sablière. La  
14 deuxième c'est, afin de s'en assurer, établir la  
15 provenance des matériaux utilisés pour le projet.  
16 La troisième c'est, non ouverture de la nouvelle  
17 sablière que vous avez demandée à la MRC en 2015,  
18 si je ne m'abuse.

19  
20 Et enfin,

21  
22 MICHEL BÉRUBÉ

23 Excusez, la troisième, c'est quoi vous dites?

24  
25 LE COMMISSAIRE

1 Ne pas ouvrir - vous avez déposé en 2015, si je ne  
2 m'abuse, une demande à la MRC pour ouvrir une  
3 sablière l'autre côté de la route 138, à peu près à  
4 la même hauteur de la première.

5  
6 Alors la demande c'est de ne pas l'ouvrir et enfin  
7 c'est de ne pas toucher à la tourbière. Bon!

8  
9 CAROL BÉRUBÉ

10 Ne pas toucher à?

11  
12 PRÉSIDENT

13 À la tourbière qui est contigüe à la sablière qui  
14 est un élément de la régularisation des débits et  
15 des volumes d'eau qui passent par la sablière.  
16 Voilà.

17  
18 On va aborder ça. J'ai deux ou trois autres points  
19 de moindre importance et je veux faire une mise au  
20 point tout de suite. Vous n'avez pas renouvelé le  
21 bail, vous n'avez pas demandé le renouvellement du  
22 bail d'exploitation de la sablière au 31 mars 2016.  
23 C'est correct ça?

24  
25 KARIM CHAMI

1 Je pense qu'il serait bon qu'ils se posent la  
2 question de sa position d'abord, c'est ça?

3

4 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

5 C'est celle qui suit la ligne d'Hydro-Québec.

6

7 LE COMMISSAIRE

8 C'est celle qui est dans le tour de la ligne Hydro-  
9 Québec, dans l'entrée de la ligne d'Hydro.

10 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

11 Avant même le projet.

12

13 CAROL BÉRUBÉ

14 C'est ce que je doutais.

15

16 LE COMMISSAIRE

17 Oui, oui. Bon, la ligne est là. Pour que -  
18 d'accord, on va être très transparent là. Pour  
19 qu'il y ait un lien avec le projet, pour qu'il y  
20 ait médiation, il faut qu'il y ait un lien avec le  
21 projet puis que vous soyez à même de prendre des  
22 engagements à l'égard de, bon. Vous n'avez pas  
23 renouvelé le bail à cet endroit le 31 mars 2016.

24 Est-ce que c'est

25 exact?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24

CAROL BÉRUBÉ

Il se peut, il faudra vérifier avec mon confrère.

LE COMMISSAIRE

O.K. On ne le trouve pas dans J'estime mais j'apprécierais que vous le vérifiez. Donc, la question est, et ça c'est l'autre point, un tout petit peu, qu'on a appris hier, c'est que la personne qui a fait la requête est intervenue auprès de la MRC pour demander quelle était la procédure pour faire fermer la dite sablière.

Et la réponse de la MRC, qui est l'autorité en vertu d'une délégation de pouvoir du MRN, qui est apte à vous autoriser à exploiter les matériaux granulaires de surface, la MRC a répondu que c'était le seul endroit qui répondait à un besoin d'approvisionnement de matériel granulaire, excusez-moi, pour le secteur de Franquelin et elle est la seule source de gravier en disponibilité dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres et que, donc, il serait irresponsable de la part de la MRC de fermer ceci.

1 Bon! Alors et puis il y a d'autres éléments là qui  
2 s'ajoutent sur l'historique de la sablière, les  
3 droits acquis, et cetera, qu'on va essayer de  
4 détailler en cours de discussion.

5  
6 Mais moi, ce que j'aimerais savoir pour commencer,  
7 c'est comment vous recevez cette demande-là?

8  
9 LYNE LEPAGE

10 Une petite question. Le bail non renouvelé, est-ce  
11 que c'est un BNE ou c'est un BEX, est-ce qu'on peut  
12 la distinguer, est-ce que vous savez la distinction  
13 entre les deux?

14  
15 LE COMMISSAIRE

16 Ça je le sais pas qu'est-ce qui n'a pas été  
17 renouvelé. C'est un BNE d'après l'étude d'impact.

18  
19 LYNE LEPAGE

20 O.K. O.K. Parce que la différence entre un BNE. Un  
21 BNE c'est un bail non exclusif.

22  
23 LE COMMISSAIRE

24 C'est ça. C'est exactement ça.  
25

1 LYNE LEPAGE

2 Et ça veut dire que, nous, le ministère  
3 habituellement quand on prévoit des travaux sur une  
4 certaine période de temps, dans un endroit, ça peut  
5 être quand c'est un ministère, c'est pas juste le  
6 service des projets, ça peut être aussi les centres  
7 de service, quand ils pensent avoir besoin de  
8 matériaux, on demande un bail non exclusif.

9  
10 Mais, habituellement, bien là, dans ce cas-ci c'est  
11 la MRC ou ça peut être le MERN, mais ça peut être  
12 un entrepreneur qui le demande. Fait que si on n'a  
13 pas renouvelé, c'est que probablement, que dans les  
14 - on n'en avait pas besoin à moyen terme. Ça ne  
15 veut pas dire qu'on ne fera pas une demande parce  
16 que c'est comme un terrain qui est disponible pour  
17 faire ce type de demande.

18  
19 LE COMMISSAIRE

20 Oui. Bien c'est ça. Il y a deux autres entreprises  
21 ici qui sont identifiées dans un rapport  
22 d'inspection du ministère comme ayant eu elles  
23 aussi des baux d'exploitation non exclusifs. O.K.  
24 Donc, et puis est-ce que vous confirmez l'assertion  
25 de la MRC à l'effet que c'est effectivement la



1 seule source de matériaux granulaires intéressantes  
2 dans la zone du projet?

3

4 CAROL BÉRUBÉ

5 Nous on a fait une expertise sur le chemin des  
6 villégiateurs, des chalets de Franquelin où la  
7 guérite.

8

9 LE COMMISSAIRE

10 Vers le Nord, oui.

11

12 CAROL BÉRUBÉ

13 Vers l'Est.

14

15 LE COMMISSAIRE

16 Vers l'Est.

17

18 CAROL BÉRUBÉ

19 Oui.

20

21 LE COMMISSAIRE

22 O.K. Non, non mais le chemin, c'est le chemin qui  
23 monte au nord.

24

25 CAROL BÉRUBÉ

1           Au Nord, excusez. C'est ça.

2

3           LE COMMISSAIRE

4           Parfait.

5

6           CAROL BÉRUBÉ

7           Et puis, il y a peut-être une possibilité qui est  
8           envisageable pour tout entrepreneur. Parce qu'on a  
9           même expertisé, je suis allé un petit peu plus  
10          loin.

11

12          LE COMMISSAIRE

13          Oui.

14

15          CAROL BÉRUBÉ

16          Vis-à-vis le bail que vous venez de parler.

17

18          LE COMMISSAIRE

19          Oui. Bien je vais vous ressortir le bail.

20

21          CAROL BÉRUBÉ

22          Il y avait une possibilité, juste de l'autre côté  
23          également de la route 138, mais on a mis un X là-  
24          dessus, parce qu'il y avait déjà des petites  
25          tollés.

1 LE COMMISSAIRE

2 En raison de ce qu'il y avait autour de l'autre.  
3 Mais saviez-vous aussi que, ça c'est dans le  
4 dossier, dans le, ça s'appelle PR-6 dans la liste  
5 des dossiers. Ce sont l'ensemble des ministères qui  
6 commentent l'étude d'impact.

7  
8 Puis le MERN avait fait savoir à la Direction des  
9 Évaluations environnementales que, et l'actuelle  
10 d'ailleurs, et la demande que vous avez faite à la  
11 MRC était située dans un site patrimonial de la  
12 communauté de Pessamit, puis qu'il y a des  
13 engagements gouvernementaux à cet égard là et que  
14 normalement, toute attribution de nouveaux bails  
15 d'exploitation devrait passer par une consultation  
16 de la communauté innue.

17  
18 CAROL BÉRUBÉ

19 Je vous laisse terminer, mais je vais répondre.

20  
21 LE PRÉSIDENT

22 C'est ça la question, c'est est-ce que vous êtes  
23 informés de cela.

24  
25 CAROL BÉRUBÉ

1           Parce que le site, il faut distinguer deux choses.

2           Le site que je vous parle.

3

4           LE COMMISSAIRE

5           Oui.

6

7           CAROL BÉRUBÉ

8           Il est plus en parallèle avec la route 138.

9

10          LE COMMISSAIRE

11          Oui.

12

13          CAROL BÉRUBÉ

14          Puis le site patrimonial, c'est pas à cet endroit-

15          là.

16

17          LE COMMISSAIRE

18          Il le couvre. Il le couvre. J'ai des cartes qui le

19          montrent expressément là. Oui.

20

21          JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

22          Est-ce que je peux me permettre d'essayer

23          d'expliquer.

24

25          LE COMMISSAIRE

1           Oui.

2  
3           JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

4           Est-ce qu'il est question du territoire qui est  
5           revendiqué dans le protocole d'entente mais qui  
6           n'est pas reconnu encore.

7  
8           LE COMMISSAIRE

9           Dans l'entente de principe d'ordre général, il y a  
10          trois niveaux. Il y a Nitassinan, les terres  
11          ancestrales, il y a l'Innu Assi qui en général est  
12          le territoire de la communauté, puis il y a les  
13          sites patrimoniaux qui sont des sites qui n'ont  
14          pas, dans l'entente en général, qui n'ont pas le  
15          même statut que Innu Assi mais sur lesquels, les  
16          communautés revendiquent certaines choses.

17  
18          Et dans l'entente de principe, ce qu'on nous dit  
19          c'est que dans les sites patrimoniaux, le Québec  
20          conserverait, advenant qu'il y ait un traité qui  
21          soit signé en vertu de cette entente là, le Québec  
22          conserverait les droits d'exploitation hydraulique  
23          et du sous-sol mais que les droits d'exploitation  
24          des matériaux granulaires de surface seraient  
25          dévolus aux communautés innues et qu'en vertu de

1 l'entente, on ne devrait pas, il y a un engagement,  
2 il y a un article que j'ai pas sous la main mais  
3 que je peux vous retrouver, on ne devrait pas  
4 attribuer de nouveaux droits dans ces endroits sans  
5 consulter la communauté. Autrement dit, faire comme  
6 si un traité allait être signé en fonction de cette  
7 entente.

8  
9 Et le territoire, le site patrimonial bien il coupe  
10 en fait, il vient chercher une partie là. Dans le  
11 cours de la conversation, je vais m'arranger pour  
12 vous trouver la carte mais il couvre,  
13 effectivement, ces deux endroits là. Fait que je  
14 voulais juste savoir si vous étiez informés de la  
15 chose.

16  
17 MICHEL BÉRUBÉ

18 Une question.

19  
20 LE COMMISSAIRE

21 Oui.

22  
23 MICHEL BÉRUBÉ

24 Les communautés autochtones ont été consultées dans  
25 le cadre de ce projet là?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

LE COMMISSAIRE

Oui.

MICHEL BÉRUBÉ

Ça n'a pas ressorti ça?

LE COMMISSAIRE

Non.

LYNE LEPAGE

Parce que, nous quand on prépare un projet.

LE COMMISSAIRE

Oui.

LYNE LEPAGE

Quand on prépare un projet, on fait une demande de ce qu'on appelle une de mise en réserve. C'est-à-dire que, on annonce nos couleurs au MERN pour dire voici.

LE COMMISSAIRE

Oui.

1 LYNE LEPAGE

2 On a un projet de construction qui s'en vient.  
3 Notre emprise actuelle, elle va changer de place.  
4 Puis voici où on entend passer.

5

6 LE COMMISSAIRE

7 Oui.

8

9 LYNE LEPAGE

10 Puis pour qu'ils nous donnent une mise en réserve,  
11 bien il faut avoir fait la preuve que la  
12 consultation autochtone est faite.

13

14 Fait que dans ce cas-ci, on a la mise en réserve  
15 donc ils ont reçu le MERN en nous donnant la mise  
16 en réserve, c'est qu'eux autres aussi, ils ont fait  
17 leurs devoirs.

18

19 LE COMMISSAIRE

20 O.K. c'est ça mais ce qui m'étonne c'est qu'en  
21 fait, bon, on peut voir plusieurs éléments. C'est  
22 que la communauté a été consultée sur le projet de  
23 route, il y a pas forcément de réactions à l'égard  
24 du projet de route lui-même. Elle ne l'a peut-être  
25 pas été sur, je ne sais pas moi, l'attribution de



1 sites pour le prélèvement de matériaux granulaires.  
2 Puisque c'est le MERN lui-même, qui fait cette mise  
3 en garde au ministère de l'Environnement.

4  
5 MICHEL BÉRUBÉ

6 Dans ce cas-là, est-ce qu'on l'a eu la mise en  
7 garde ?

8  
9 LE COMMISSAIRE

10  
11 Elle fait partie du dossier.

12  
13 MICHEL BÉRUBÉ

14 Donc on était au fait de ça, Transport Québec était  
15 au fait de ça?

16  
17 LYNE LEPAGE

18 Je ne comprends pas.

19  
20 LE COMMISSAIRE

21 Ça, je ne peux pas vous le dire. C'est dans la  
22 procédure. Quand vous arrivez en période  
23 d'information du public, il y a votre dossier au  
24 complet puis il y a aussi des parties, qui sont, du  
25 dossier qui relèvent du ministère du Développement

1 durable dans lequel, il vous a posé des questions  
2 dans lequel il y a évalué la recevabilité de  
3 l'étude d'impact, dans lequel il a sollicité l'avis  
4 de tous les autres ministères. Et c'est dans ce  
5 document là. Alors je ne suis pas en mesure de dire  
6 si quelqu'un chez vous l'a vu. C'est pour ça que je  
7 vous pose la question.

8  
9 MICHEL BÉRUBÉ

10  
11 Ça, ça devait être dans les pourparlers avec le  
12 ministère de l'Environnement. Avez-vous passé ça?

13  
14 LYNE LEPAGE

15 Oui, mais, c'est parce que ce que - si on regarde  
16 comme pour le BNE là, le terrain.

17  
18 LE COMMISSAIRE

19 Oui, bon.

20  
21 MICHEL BÉRUBÉ

22 Excusez. Pouvez-vous nous dire exactement à quel  
23 endroit qu'on nous a informés de ce fait-là?

24  
25

1 LE COMMISSAIRE

2 C'est ce que je vais vous dire c'est où on trouve  
3 l'information.

4

5 MICHEL BÉRUBÉ

6

7 O.K.

8

9 LE COMMISSAIRE

10 On vous a informés vous, le ministère formellement,  
11 ça je ne peux pas vous le garantir mais je sais que  
12 c'est dans le dossier. Merci.

13

14 Puis, bon, ayant lu ça, on a creusé un peu puis  
15 c'est là qu'on a vu que notre conseiller juridique  
16 nous a dit, aussi, il y a des engagements  
17 gouvernementaux et puis là, on les a retrouvés. Ça  
18 va peut-être aller un peu plus vite si je, si je  
19 trouve où est le MERN. Voilà.

20

21 Ici. Ça dit, - ce document est bien difficile à  
22 consulter, il n'est pas paginé. Donc ça c'était un  
23 point.

24

25 MICHEL BÉRUBÉ

1 Si on se résume bien là.

2 LE COMMISSAIRE

3 Oui.

4

5 MICHEL BÉRUBÉ

6 Il y a deux sablières potentielles.

7

8 LE COMMISSAIRE

9

10 Bien, il y en a une existante, il y en a une qui a  
11 été demandée, mais monsieur Bérubé vient de me dire  
12 que la demande n'est plus active auprès de la MRC  
13 pour le deuxième.

14

15 CAROL BÉRUBÉ

16

17 C'est ça. Nous on voulait aller l'investiguer pour  
18 voir le potentiel sablonneux. On a mis un X là-  
19 dessus.

20

21 MICHEL BÉRUBÉ

22 Donc ça c'est celui-là qui se trouve sur le  
23 territoire revendiqué par les Innus.

24

25 LE COMMISSAIRE

1 Sur le site patrimonial.

2 MICHEL BÉRUBÉ

3 Donc, on fait un X dessus on n'ira pas. C'est ça?

4

5 LE COMMISSAIRE

6 Bien, normalement c'est de même ou vous pourriez y

7 aller après consultation de la communauté

8 j'imagine.

9

10 MICHEL BÉRUBÉ

11 Mais la consultation est faite, on l'a fait la

12 consultation. Bien en amont de ça là, on a fait la

13 consultation, eux nous ont pas révélé rien. Nous

14 ont pas dit ça, nous ont pas mis au fait de ça.

15

16 LE COMMISSAIRE

17 Oui, oui, mais c'est parce que dans le cadre du

18 projet, le projet identifiait pas forcément...

19

20

21 MICHEL BÉRUBÉ

22 Et là ce qu'on vous dit c'est qu'on n'ira pas

23 dedans.

24

LE COMMISSAIRE

1 Bien c'est ça. Puis pour l'autre que vous avez  
2 investigué, avez-vous une étude technique ou  
3 quelque  
4 chose qui nous qu'il y a des volumes ou des  
5 éléments  
6 intéressants.

7  
8 CAROL BÉRUBÉ

9 Non, c'est sur la glace pour l'instant. On n'a pas  
10 rentré avec la machinerie, faire des sondages ou  
11 quoi que ce soit là, étant donné que le projet  
12 piétinait, c'est sur la glace pour l'instant.

13  
14 LE COMMISSAIRE

15 O.K. Puis à votre avis, est-ce que, parce que dans  
16 celles qui existent, d'après les photos on n'y est  
17 pas allé, on va y aller tantôt mais d'après moi, il  
18 y a un peu trop de neige pour qu'on voie quoi que  
19 ce soit. Mais il y a des matériaux triés dans celle  
20 qui existe là. Est-ce que vous auriez la même  
21 qualité de matériaux ou vous pourriez choisir ce  
22 dont vous avez besoin dans la nouvelle ou? Madame  
23 Lepage?

24  
25 LYNE LEPAGE

1 C'est parce que si vous dites qu'il y a des  
2 matériaux.

3  
4 LE COMMISSAIRE

5 Bien je pense.

6

7 LYNE LEPAGE

8 C'est un entrepreneur qui est allé, puis qui a  
9 exploité puis il s'est fait des sources de  
10 matériaux.

11

12 LE COMMISSAIRE

13 Non, non, mais il y a des couches. Je ne sais pas  
14 si c'est un ancien delta de la Rivière Franquelin  
15 quand le niveau de la mer était plus haut ou pas,  
16 mais il y a clairement des couches de matériaux  
17 différenciés là, c'est juste ça que je voulais  
18 dire. Donc, c'est plus facile pour un entrepreneur  
19 d'aller trouver la source d'agrégat dont il a  
20 besoin.

21

22 LYNE LEPAGE

23 En temps normal, quand c'est un BNE, c'est une  
24 superficie.

25

LE COMMISSAIRE

1           Oui.

2

3           LYNE LEPAGE

4           Qui capte, bien je veux dire, appartient mais qui  
5           est comme loué par le ministère des Transports. À  
6           côté il y a une superficie qui est louée par  
7           l'entrepreneur X, une superficie qui peut être  
8           louée par la municipalité elle-même. On est chacun  
9           dans notre terrain. On ne se promène pas là.

10

11          MICHEL BÉRUBÉ

12          Et dès que les matériaux sont sur la réserve, il ne  
13          faut y toucher.

14

15          LE COMMISSAIRE

16          D'accord.

17

18          CAROL BÉRUBÉ

19          Sur vos schémas, est-ce qu'on peut y revenir?

20

21          LE COMMISSAIRE

22          Oui, oui.

23

24          CAROL BÉRUBÉ



1 Pour nous préciser exactement les deux sites que  
2 vous parlez pour vraiment être sûr que tout le  
3 monde parle de la même chose?

4  
5 LE COMMISSAIRE

6 Absolument. Là, vous avez, lequel des sites vous  
7 voulez identifier? En fait ce que je vous ai montré  
8 tantôt, la sablière existante est là, vous vos  
9 plans étaient pour en faire une de l'autre côté?  
10 C'est ça? À la même hauteur?

11  
12 CAROL BÉRUBÉ

13 Juste à la même hauteur, l'autre côté, il y avait  
14 un penchant naturel qui nous convainquait au départ  
15 qu'on pouvait retrouver un dépôt sablonneux pour le  
16 projet.

17  
18 LE COMMISSAIRE

19 D'accord.

20  
21 CAROL BÉRUBÉ

22 Mais les deux sites sont vraiment à cheval de  
23 chaque côté de la route 138.

24  
25 LE COMMISSAIRE

1           Ils sont en miroir.

2

3           CAROL BÉRUBÉ

4           C'est ça.

5

6           LE COMMISSAIRE

7           O.K. Et pus, en fait, moi, je vous présente les  
8           demandes de la personne mais je réalise bien que ce  
9           n'est pas vous qui gérez la sablière.

10

11          MICHEL BÉRUBÉ

12          Et, elle est ouverte.

13

14          LE COMMISSAIRE

15          C'est la MRC.

16

17          MICHEL BÉRUBÉ

18          Elle est active, fait que tout le monde peut y  
19          aller.

20

21          LYNE LEPAGE

22          C'est en plein ça.

23

24          LILI GAGNON

1           Là, on a vu le site. Mais l'autre site que tu  
2           parlais où est la guérite et tout ça, est-ce que?

3

4           LE COMMISSAIRE

5           Oui, ça vous pourriez nous l'identifier, je vais  
6           vous trouver une carte qui prend le projet.

7

8           MICHEL BÉRUBÉ

9           Mais ça, ce n'est pas prometteur. On l'oublie.

10

11          CAROL BÉRUBÉ

12          Non, bien c'est juste une démarche.

13

14          MICHEL BÉRUBÉ

15          Exploratoire.

16

17          CAROL BÉRUBÉ

18          Exploratoire.

19

20          LILI GAGNON

21          O.K.

22

23          CAROL BÉRUBÉ

24          Parce que nous, si je ne me trompe pas, sous toute  
25          réserve, avec le concepteur, on a ciblé aucun site

1 d'approvisionnement en matériaux granulaires là,  
2 pour le projet, ça va être l'entrepreneur qui va  
3 faire ses démarches donc nous on voulait peut-être  
4 faciliter la tâche à l'entrepreneur soumissionnaire  
5 mais jusqu'à présent, tous les exercices qu'on a  
6 fait, n'ont pas abouti.

7  
8 MICHEL BÉRUBÉ

9 Par contre, s'il y avait une restriction  
10 particulière.

11 LE COMMISSAIRE

12 Oui.

13  
14 MICHEL BÉRUBÉ

15 Ça serait pas interdit de le mettre dans le contrat  
16 que t'as pas le droit d'aller là.

17  
18 LE COMMISSAIRE

19 Je vous écoute. Je vous écoute.

20 Écoutez, je sais que je viens ici, attendez un peu.  
21 Je vais revenir au micro. Pardonnez-moi. Je sais  
22 que je viens avec une demande qui peut paraître  
23 bizarre dans la mesure où c'est pas vous qui gérer,  
24 c'est-à-dire que si la personne qui gère le projet,  
25 non, qui a fait la requête veut - demande à ce que

1 vous n'y aller pas en fait, bien ça prend un  
2 engagement de la MRC à ne pas autoriser d'autres  
3 exploitations sur cette sablière. La MRC, c'est  
4 quoi le lien avec le projet je n'en vois pas.

5  
6 MICHEL BÉRUBÉ

7 Pas vraiment. Mais l'autre chose qui me chicote un  
8 petit peu c'est quelle est la justification que  
9 cette personne exerce certaines pressions sur un  
10 organisme sur laquelle il n'y a pas de droit sur le  
11 terrain.

12 LE COMMISSAIRE

13 C'est un autre point qu'on va devoir regarder avec  
14 un autre ministère. Et puis vous allez peut-être  
15 pouvoir nous aider avec ça.

16  
17 Ces gens ont installé, il y a fort longtemps, des  
18 regards en béton qui alimentent en eau potable les  
19 chalets qui sont sur le Chemin du Havre.

20  
21 MICHEL BÉRUBÉ

22 On peut se poser la question sur la qualité de  
23 cette eau-là, à côté d'une route. C'est des eaux  
24 pluviales qui vont là.

25

1 LE COMMISSAIRE

2 Ce sont des choses que nous explorons et nous avons  
3 demandé des échantillons.

4  
5 Bon, maintenant, ce que ces gens nous disent, parce  
6 que la personne représente un ensemble de gens,  
7 puis vous le savez sûrement puisque, en tout cas,  
8 il y a eu des dossiers déposés à la municipalité, à  
9 la MRC, qui font appel à une notion que la notion  
10 de droits acquis, qui est la même que pour la  
11 sablière, parce que la sablière aussi, on pourrait  
12 dire, une fois qu'elle n'est plus exploitée ou  
13 qu'elle ne l'est pas, elle devrait être restaurée.  
14 Là, il y a tout un imbroglio autour des obligations  
15 en matière de restauration.

16  
17 On a questionné, on a questionné le ministère de  
18 l'Environnement, pour faire court, qui nous dit que  
19 ce n'est pas à lui de déterminer les droits acquis  
20 mais éventuellement, en cas de litige, ça serait  
21 aux tribunaux. Bon!

22  
23 MICHEL BÉRUBÉ

24 Juste une information. Nous avons, sur la 138,  
25 plusieurs chalets qui s'alimentent dans nos fossés.

1 Et, souvent, les tuyaux - ils vont déposer leur  
2 pompe l'autre côté dans un point d'eau qui sont  
3 carrément nos fossés là, les tuyaux passent dans  
4 nos ponceaux. Ils vont alimenter les chalets qui  
5 sont plus au sud. Et, ça on voit ça très, très,  
6 fréquemment. Ce sont des points d'eau qui sont  
7 illégaux. Ils n'ont pas le droit de se servir de  
8 nos infrastructures pour acheminer leur eau.

9  
10 LE COMMISSAIRE

11 D'accord.

12 MICHEL BÉRUBÉ

13 Et ça nous pose des problèmes parce que quand on  
14 vient pour changer les ponceaux, on dit, on est  
15 quand même, en tout cas.

16  
17 LE COMMISSAIRE

18 Vous êtes dans vos installations.

19  
20 MICHEL BÉRUBÉ

21 Vous enlevez vos affaires parce que quand on va  
22 passer, on va tout arracher. Et, ça, c'est très,  
23 très, fréquent sur la 138.

24 Alors là, le fondement du droit acquis devra être  
25 vérifié sérieusement.

1 LE COMMISSAIRE

2 Mais c'est ça, mais ce que les gens nous disent  
3 c'est on a mis nos installations avant la route.  
4 Donc, début des années 60.

5

6 MICHEL BÉRUBÉ

7 Comment qu'ils faisaient pour aller à leurs  
8 chalets?

9

10 LE COMMISSAIRE

11 Non, non, mais c'est des chalets qui sont sur le  
12 Chemin du Havre en bas là 350 mètres plus bas là.

13

14 LYNE LEPAGE

15 Mais est-ce que la question est, parce que le  
16 ministère des Transports va faire la route, ils ont  
17 peur de ne plus être approvisionnés en eau. C'est-  
18 tu ça? Est-ce qu'ils ont peur de manquer d'eau?

19

20 LE COMMISSAIRE

21 Bien, il y a plusieurs éléments. Un de ceux-là  
22 c'est.

23

24 LYNE LEPAGE

25 Est-ce qu'ils ont peur qu'elle devienne polluée?



1 Est-ce que c'est ça?

2

3 LE COMMISSAIRE

4 Il y en a plusieurs. Je vais vous le dire. Il y en  
5 a un c'est celui-là.

6

7 LYNE LEPAGE

8 Oui.

9

10 LE COMMISSAIRE

11 Ils vont jouer dans la sablière puis notre eau -  
12 il y a un risque pour la qualité de notre eau. Les  
13 entrepreneurs vont jouer dans la sablière, dans des  
14 endroits qui ont été agrandis et qui pourraient  
15 entraîner des coulés de boue ou du déplacement de  
16 matériel vers nos chalets.

17

18 Il y en avait un, un troisième qui était au sujet  
19 de la tourbière. Le seul qui était plus d'ordre  
20 environnemental point là c'est un milieu humide,  
21 puis on n'y touche pas.

22

23 LYNE LEPAGE

24 Parce que c'est déjà arrivé que, quand on a fait  
25 des projets, entre autres, dans le coin de

1           Portneuf-sur-mer, il y avait des gens puis des gens  
2           qui étaient approvisionnés par des puits puis, sur  
3           leur terrain et même à Pointe-Lebel, c'est parce  
4           qu'il y a des puits de surface, des fois il y a des  
5           puits en profondeur.

6  
7           LE COMMISSAIRE

8           Oui.

9  
10          LYNE LEPAGE

11         Puis les gens, ils sont inquiets parce que bon,  
12         bien le ministère des Transports va arriver puis il  
13         va faire sa route, puis c'est quoi les impacts qui  
14         peuvent y avoir. Nous on peut faire, dans ce temps-  
15         là, ce qu'on appelle des études de puits. Donc, on  
16         va prendre les débits d'eau avant. On va prendre la  
17         qualité de l'eau avant. On va regarder, nos gens  
18         ils vont regarder si vraiment il y a un potentiel  
19         de...

20  
21         LE COMMISSAIRE

22         Migration des sols.

23  
24         LYNE LEPAGE

1 Migration, c'est ça. On fait les travaux puis on  
2 fait - pendant les travaux, on fait des relevés et  
3 après les travaux aussi, on fait des relevés à  
4 savoir s'il y a vraiment un impact sur les puits.

5  
6 C'est déjà arrivé qu'il y a eu des impacts puis  
7 dans ce temps-là, il y a eu une entente, on leur  
8 fait des puits en profondeur. Il y a des choses qui  
9 peuvent être faites.

10  
11 Mais, je vous dirais que c'est pas vrai que tout  
12 est - habituellement quand l'étude de puits est  
13 faite, souvent ce que les gens nous disent à  
14 l'étude des puits, les gens de l'hydraulique versus  
15 ce qui arrive dans la vraie vie, c'est ça. Ils  
16 disent il n'y en aura pas d'impact, on fait la  
17 preuve pareille, on continue à prendre nos...

18  
19 LE COMMISSAIRE

20 Bien vous faites un suivi, puis.

21  
22 LYNE LEPAGE

23 On fait un suivi.

24  
25 LE COMMISSAIRE

1 C'est ça.

2

3 LYNE LEPAGE

4 Puis effectivement.

5

6 MICHEL BÉRUBÉ

7 Mais dans le fond, il faudrait vérifier la  
8 légitimité, j'appellerais ça comme ça.

9

10 LE COMMISSAIRE

11 Oui.

12

13 MICHEL BÉRUBÉ

14 De leur source.

15

16 LE COMMISSAIRE

17 Tout à fait. Mais ces gens-là nous ont dit être en  
18 négociation avec le MERN pour l'émission d'un droit  
19 d'usage de l'eau. Ce qui sous-entend  
20 qu'actuellement il n'y en a pas. Voilà. Et donc,  
21 bien c'est ça là. On n'a pas à gérer mais on a  
22 considéré dans le cadre du fait de savoir si on va  
23 en médiation ou pas, selon les gens qui sont  
24 derrière la requête la confrontation de deux trois  
25 acquis.

1 MICHEL BÉRUBÉ

2 Et l'autre chose, quelqu'un qui a un point d'eau  
3 qui n'est pas situé sur un terrain qui lui  
4 appartient jusqu'où ça va.

5

6 LE COMMISSAIRE

7 Je vous ai mentionné tantôt qu'on allait vérifier  
8 ce que ça entraînait puis quels étaient les droits  
9 de ces gens là. Mais ça nous rapproche pas de la  
10 solution dans la mesure où ce n'est pas vous qui  
11 gérez la sablière. C'est-à-dire que. Oui, allez-y.

12

13 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

14 Je peux vous laisser terminer.

15

16 LE COMMISSAIRE

17 Bon, bien, je pense que j'avais dit l'essentiel. Le  
18 reste c'était juste pour amener une forme de  
19 question mais je vais vous laisser aller.

20

21 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

22 O.K. Mais c'est moi j'aurais comme deux questions.

23

24 LE COMMISSAIRE

25 Oui.

1 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

2 Premièrement, il faudrait établir le lien entre la  
3 sablière, la sablière actuelle et celle projetée  
4 avec le projet. Et, deuxièmement, il faudrait  
5 établir le lien, le pouvoir du ministère sur le  
6 fait d'ouvrir ou de fermer cette sablière là dans  
7 le cadre du projet pour que la demande soit  
8 recevable dans le cadre de ce projet.

9  
10 LE COMMISSAIRE

11 Oui. Mais comme je vous l'ai dit tantôt, là, vous  
12 n'avez pas renouvelé le bail comme il est mentionné  
13 d'ailleurs dans un des documents d'étude d'impact  
14 mais madame Lepage a dit tantôt aussi que si le  
15 projet allait de l'avant que s'il y avait des  
16 besoins, il est fort probable que les entrepreneurs  
17 sollicitent l'obtention d'un bail. C'est de la  
18 spirale là.

19  
20 LYNE LEPAGE

21 C'est parce que Michel a parlé en même temps. Fait  
22 que c'est correct, on va le laisser passer.

23  
24 MICHEL BÉRUBÉ

25 Bien, peut-être juste une précision là. Nous, quand

1           on prend un bail sur une gravière c'est pour nos  
2           propres besoins.

3

4           LE COMMISSAIRE

5           Oui.

6

7           LYNE LEPAGE

8           Oui.

9

10          MICHEL BÉRUBÉ

11          Quand qu'on agit avec nos équipes et puis que c'est  
12          nos équipes qui vont se servir dans cette gravière  
13          là, mais comme c'est un bail qui n'est pas  
14          exclusif, un entrepreneur peut arriver sur un  
15          contrat de Transport Québec et lui prendre un bail  
16          là-dessus, puis aller se servir dans la gravière.

17

18          LYNE LEPAGE

19          Mais des fois, on peut mettre le en disponibilité  
20          pour ce contrat là, mais pour ce contrat. Oui,  
21          c'est ça, on ne dit pas tel contrat vous pouvez  
22          vous approvisionner à tel endroit.

23

24          LE COMMISSAIRE

25          En vertu du bail non exclusif qu'on a entre les

1           deux.

2

3           LYNE LEPAGE

4           Oui. C'est ça. Mais par contre dans ce cas-ci, on  
5           peut dire : tu ne vas pas là. Tu sais, penses-y  
6           même pas.

7

8           MICHEL BÉRUBÉ

9           Ou l'autre chose, c'est comme, comme on est dans un  
10          appel d'offre public et que c'est le plus bas  
11          soumissionnaire conforme qui gagne la soumission;  
12          puis qu'il y a plusieurs endroits où il peut aller  
13          se servir.

14

15          LE COMMISSAIRE

16          Oui.

17

18          MICHEL BÉRUBÉ

19          On n'en parle pas du tout. C'est que le meilleur  
20          gagne.

21

22          LE COMMISSAIRE

23          Oui, oui, non, mais c'est évident que si c'est en  
24          soumission puis que le dépôt il est à côté, bien je  
25          vois mal quelqu'un faire exprès de faire X



1           certaines de voyages de camions à vingt (20)  
2           kilomètres puis espérer obtenir l'attribution de  
3           contrat.

4  
5           M. MICHEL BÉRUBÉ

6           À part que s'il y aurait un autre intérêt à aller  
7           dans une autre gravière.

8  
9           LE COMMISSAIRE

10          D'accord. Mais ça ne résout pas le problème de la  
11          demande dans la mesure où quand bien même vous  
12          accepteriez de prendre l'engagement de ne pas y  
13          aller, encore faut-il que la MRC fasse de même.  
14          Puis la MRC, selon les documents récents qu'on a,  
15          bien ils considèrent que ce serait - bien je peux  
16          relire ; « Vous comprendrez donc qu'il serait  
17          irresponsable de notre part de fermer ce site ».

18  
19          Fait que là, dans le fond, je vais me répéter  
20          encore une fois, on tourne en rond mais j'essaie de  
21          sortir de cette spirale là.

22  
23          MICHEL BÉRUBÉ

24          En fait, il est identifié comme étant une gravière  
25          qui est publique. Tout le monde peut aller se

1           servir là.

2

3           LE COMMISSAIRE

4           Oui.

5

6           MICHEL BÉRUBÉ

7           Donc là pour des intérêts de certaines personnes.

8

9           LE COMMISSAIRE

10          Oui.

11

12          MICHEL BÉRUBÉ

13          Pourquoi qu'on enlèverait le caractère public.

14

15          LE COMMISSAIRE

16          Oui.

17

18          MICHEL BÉRUBÉ

19          De cette gravière-là aux bénéfices de la société en  
20          général par rapport aux bénéfices de, potentiels en  
21          plus, quelle serait la conséquence de, on ne le  
22          sait pas.

23

24          LE COMMISSAIRE

25          Oui.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

MICHEL BÉRUBÉ

Mais par rapport aux bénéfices de certaines personnes en particulier. Moi, je le vois comme ça.

LYNE LEPAGE

Mais, c'est sûr qu'il y a probablement qu'il y a peut-être - Carol semblait dire qu'il y avait déjà eu des études de puits à certains endroits pour le projet. Dans ce secteur-là, ce que vous nous dites c'est qu'on aurait considéré que c'était trop loin du projet pour faire une étude. Donc, tu sais, peut-être que faire une étude, dire bien, regardez si on fait le projet en théorie, oui ou non, ça va affecter, on va le savoir. Parce que c'est quoi, eux autres c'est vraiment la perte de leur source d'eau.

LE COMMISSAIRE

Bien c'est là perte de leur - il y a deux éléments importants là que je vous ai énumérés tantôt. Un, c'est la perte de la source pour ceux qui s'y approvisionnent, c'est-à-dire à peu près, je dirais cinq chalets dans un cas puis un dans l'autre. Parce que les autres, en bas sur le Chemin du

1 Havre, ont leurs propres puits, soit dans les  
2 dépôts ou même soit dans leurs puits artésiens.

3  
4 Et l'autre c'est continuer l'exploitation de la  
5 sablière dans le versant vers les chalets, leur  
6 fait craindre des éléments, je ne veux pas utiliser  
7 le mot d'ordre catastrophique mais c'est à peu près  
8 ce qu'on nous a laissé entendre hier, c'est-à-dire  
9 des glissements de terrain, des décrochements, des  
10 coulées.

11  
12 CAROL BÉRUBÉ

13 Tu me reprendras Lyne, deux points. Les derniers  
14 travaux que le ministère a faits dans les dernières  
15 années, cette sablière là, on n'est pas allé piger  
16 dedans. Fait que, on peut mettre quelques S à des  
17 années qu'on n'est pas allé piger dedans.

18  
19 Puis l'autre point pour le renouvellement du BNE,  
20 je ne veux pas répondre pour mon confrère, il se  
21 peut qu'on ait atteint notre limite d'exploitation.  
22 Que ce soit intéressant pour le ministère de  
23 demander un BNE qui nous servirait à rien parce  
24 qu'on est trop proche de la nappe phréatique, à

1           titre d'exemple, ou bien qu'on est entouré de  
2           contraintes de roc et compagnie.

3

4           LE COMMISSAIRE

5           O.K. Mais ça, est-ce qu'il y a moyen de le savoir  
6           rapidement?

7

8           CAROL BÉRUBÉ

9           Oui. On peut faire la démarche là-dessus.

10

11          LE COMMISSAIRE

12          Puis c'est quoi rapidement pour vous? Qu'est-ce que  
13          ça veut dire?

14

15          LYNE LEPAGE

16          Pour vendredi.

17

18          LE COMMISSAIRE

19          Ah! Ça c'est très rapide, oui.

20

21

22          CAROL BÉRUBÉ

23          Trop rapide?

24

25          LE COMMISSAIRE

1 Non. Non, non mais a vraiment un calendrier serré.

2

3 LYNE LEPAGE

4 Regardez, on n'a rien à cacher. Je veux dire, si on  
5 n'est pas allés depuis quelques années, on a pris  
6 la peine de mettre dans l'étude d'impact qu'on ne  
7 le renouvelait pas. C'est que probablement à cause  
8 des travaux puis tout ça. Il y a pas d'intérêt à y  
9 aller.

10

11 De réserver des terrains qu'on n'utilisera pas  
12 parce que ça la BNE, il faut aller exploiter dans  
13 les deux ans quelque chose comme ça là. Il y a  
14 quand même des critères aussi, tu ne peux pas avoir  
15 de bail puis dire je ne fais rien.

16

17 LE COMMISSAIRE

18 Je fais rien. Non, c'est ça.

19 LYNE LEPAGE

20 Il faut que j'aïlle dans les deux années, alors si  
21 on n'a rien de prévu, c'est certain qu'on ne  
22 demande pas...

23

24 CAROL BÉRUBÉ

25 Entre les lignes que je vous mentionnais tout à

1 l'heure.

2

3 LE COMMISSAIRE

4 Oui.

5

6 CAROL BÉRUBÉ

7 L'expertise que vous voulez faire l'autre côté de  
8 la route 138, juste au côté de la route 138, c'est  
9 là qu'il y a certains vallons qui ont émergés parce  
10 quand ils ont exploité cette dite sablière-là.

11

12 LE COMMISSAIRE

13 Oui.

14

15 CAROL BÉRUBÉ

16 On a eu comme écho, comme de quoi que justement,  
17 ces résidents là à l'époque, pendant plusieurs  
18 années, avaient été affectés par le bruit de fond,  
19 les camions, la machinerie qui exploitait le site,  
20 la municipalité s'en souvenait encore puis espérait  
21 que le ministère allait pas ré-ouvrir un branche  
22 dans ce secteur-là pour les fins du projet fait que  
23 tout ça, on l'a considéré, c'est pour ça je me  
24 répète là, le banc qui est sous la ligne  
25 électrique, c'est sûr que nous on n'ira pas, puis

1 de l'autre côté bien on a arrêté notre expertise.

2  
3 LE COMMISSAIRE

4 O.K. Aidez-nous donc à comprendre. J'apprécierais  
5 que vous nous aidiez à comprendre parce qu'on nous  
6 a dit, en fait, c'est que la MRC, non par la MRC,  
7 la sablière n'a pas été exploitée pendant un  
8 certain nombre d'années et qu'elle l'aurait été  
9 plus depuis que la MRC a obtenu la délégation du  
10 MERN. Est-ce que ça vous dit quelque chose? Est-ce  
11 que? Bon!

12  
13 CAROL BÉRUBÉ

14 Comme on vous disait tout à l'heure pour les  
15 projets propres au ministère, je me répète, je  
16 pense que ma consœur est d'accord, nous on n'est  
17 pas allés exploiter ce banc-là depuis plusieurs  
18 années. Par contre s'il y a d'autres titulaires de  
19 BNE là, bien  
20 ça se peut qu'il y ait eu des gens qui soient allés  
21 sur le terrain.

22  
23 LE COMMISSAIRE

24 Puis ce n'était pas des entrepreneurs qui faisaient  
25 des travaux dans le cadre de l'attribution de vos



1           contrats?

2

3           LYNE LEPAGE

4           Peut-être.

5

6           LE COMMISSAIRE

7           L'attribution de vos contrats.

8

9           LYNE LEPAGE

10          Peut-être.

11

12          LE COMMISSAIRE

13          Peut-être.

14

15          LYNE LEPAGE

16          Mais c'est entre la MRC mais aussi la MRC c'est que  
17          s'il y a un chemin - il y a-t-il un chemin  
18          municipal pour atteindre la route 138 ou on est  
19          collé sur la route 138?

20

21          LE COMMISSAIRE

22          C'est collé sur la route, oui. Et l'entrée est  
23          directement sur la route.

24

25          LYNE LEPAGE

1           Parce que quand il y a l'utilisation de chemins  
2           municipaux, donc là il y a des redevances qui sont  
3           données à la MRC. Alors, ça peut être intéressant  
4           pour eux autres d'émettre des baux.

5  
6           LE COMMISSAIRE

7           Des questions collègue?

8  
9           KARIM CHAMI

10          Non, je.. de l'information, au fond, ce qu'on  
11          comprend c'est que vous vous n'avez pris aucune  
12          intention dans le secteur de la sablière, c'est  
13          bien ce qu'on comprend.

14  
15          LYNE LEPAGE

16          C'est ça.

17  
18          KARIM CHAMI

19          Fait que si qu'éventuellement, il y a ouverture  
20          d'une sablière pour les besoins propres du MTQ, ça  
21          va être  
22          ailleurs.

23  
24          Il y a toujours la possibilité que dans ce cette  
25          sablière-là, un entrepreneur, par exemple, qui

1           serait un contractant du MTQ puisse, avec une  
2           autorisation, de la MRC aller puiser ses matériaux  
3           là. Mais l'implication, j'en comprends, du MTQ,  
4           n'est plus dans ce secteur là. Ça c'est ça que vous  
5           me confirmez.

6  
7           CAROL BÉRUBÉ

8           Exact.

9  
10          LE COMMISSAIRE

11          Ça ne résout pas le problème. Ça résout pas le  
12          problème parce qu'ils peuvent donner des contrats  
13          puis les gens peuvent y aller.

14  
15          KARIM CHAMI

16  
17          Effectivement. Je comprends ils reste toujours.

18  
19          LE COMMISSAIRE

20          On tourne en rond.

21  
22          MICHEL BÉRUBÉ

23          Ça ne relève pas de notre responsabilité de le  
24          fermer ou de l'ouvrir.

25

1 LE COMMISSAIRE

2 Non, non, ça j'ai fort bien compris. On va aller se  
3 faire préciser des éléments demain par la  
4 municipalité de la MRC.

5

6 KARIM CHAMI

7 Mais par contre, dans des futurs contrats que vous  
8 allez donner, par exemple, entre autres dans le  
9 cadre du projet de la 138, vous pourriez  
10 éventuellement exclure cette sablière. Dire vous  
11 n'allez pas chercher les matériaux ici.

12

13 MICHEL BÉRUBÉ

14 C'est quelqu'un d'autre qui va y aller.

15

16 LE COMMISSAIRE

17 D'accord ça c'est une réponse à côté de la  
18 question.

19

20 MICHEL BÉRUBÉ

21 On pourrait fait ça. Moi, je ne vois aucun problème  
22 à faire ça là. Aux coûts de ce projet là et depuis  
23 le temps qu'on travaille dessus, j'ai aucun  
24 problème à exclure ces bancs là, si vous nous dites  
25 vous l'excluez pour construite la 138, il y a aucun

1           problème. On va le faire, on va l'inscrire dans le  
2           contrat.

3

4           LYNE LEPAGE

5           Si la MRC n'est pas d'accord parce qu'elle, elle  
6           aurait des redevances.

7

8           MICHEL BÉRUBÉ

9           C'est pas grave. Nous autres là, si c'est ça la  
10          condition, on va le mettre dans le contrat. Il n'y  
11          a pas de problème. C'est ça mais quelqu'un d'autre  
12          peut y aller.

13

14          KARIM CHAMI

15          Ah! Oui, je comprends.

16

17          MICHEL BÉRUBÉ

18          C'est ça mais si dans le cadre de ce contrat-là,  
19          honnêtement, un contrat qui vaut combien là?

20

21          LILI GAGNON

22          Je l'ai.

23

24          MICHEL BÉRUBÉ

25          Plusieurs millions de dollars.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

LILI GAGNON

Oui.

MICHEL BÉRUBÉ

Si c'est juste ça la condition pour qu'ils  
continuent, on parle d'une goutte d'eau dans  
l'océan là.

LE COMMISSAIRE

Ah! Madame Gagnon a une question.

LILI GAGNON

On est à trente-cinq millions cinq cent trente-  
quatre (35 534 000).

MICHEL BÉRUBÉ

Alors si c'est la seule chose, on va dire, pigez  
pas dans ce banc là, c'est réglé.

LILI GAGNON

Si on faisait ça, on serait correct?

LE COMMISSAIRE

Écoutez, bien, pour l'essentiel, ça répond aux

1           demandes de la requête en ce qui vous concerne, ça  
2           résout pas le problème de la personne.

3

4           MICHEL BÉRUBÉ

5           Ah! Bien là!

6

7           LE COMMISSAIRE

8           Qu'on va devoir aller voir à la MRC, à la  
9           municipalité.

10

11          MICHEL BÉRUBÉ

12          Ceci dit, ça exclurait Transport Québec dans le  
13          cadre de son projet de responsabilité concernant  
14          cette personne là.

15

16          LE COMMISSAIRE

17          Mais absolument. Bon si vous êtes prêt à vous  
18          engager à le faire puis que vous envoyez un  
19          document qui nous dit cela.

20

21          MICHEL BÉRUBÉ

22          Aucun problème.

23

24          LE COMMISSAIRE

25          Et puis le reste on fera établir par la MRC qui est

1            responsable de la restauration, comment ils gèrent,  
2            comment ils attribuent les mandats, et cetera et  
3            puis.

4

5            MICHEL BÉRUBÉ

6            Parfait, oui, on va faire ça, on va exclure  
7            l'exploitation de ces bancs là, dans le fond.

8

9            CAROL BÉRUBÉ

10           Pour vous répondre précisément.

11

12           LE COMMISSAIRE

13           Oui.

14

15           CAROL BÉRUBÉ

16           Voulez-vous nous répéter le non-renouvellement du  
17           bail, vous avez nommé une année tout à l'heure?

18

19           LYNE LEPAGE

20           J'ai pris 2016.

21

22           CAROL BÉRUBÉ

23           Deux mille seize.

24

25           LE COMMISSAIRE



1 Certains marquent 2016 d'après l'étude d'impact.  
2 Dans l'une des deux séries de réponses aux  
3 questions-là, vous avez mentionné.

4  
5 MICHEL BÉRUBÉ

6 Nous autres on va interdire l'exploitation de ce  
7 banc là dans notre contrat.

8  
9 LE COMMISSAIRE

10 Oui, pardon, allez-y Madame Lepage.

11  
12 LYNE LEPAGE

13 Non, c'est ça parce que là, je pense tout haut là.  
14 C'est juste que ce n'est pas notre terrain. On peut  
15 dire à l'entrepreneur tu vas aller chercher du  
16 sable à X kilomètres minimum.

17  
18 MICHEL BÉRUBÉ

19 Ailleurs, il y a pas d'autres restrictions.  
20 Ailleurs c'est tout.

21  
22 LYNE LEPAGE

23 O.K. Puis l'autre question que je me posais Carol,  
24 je sais qu'on a beaucoup de roc, on a tu vraiment  
25 un manque de matériaux de MG-112 puis tout ça ou

1           avec vos volumes on a pas mal...

2

3           CAROL BÉRUBÉ

4           Non, pour répondre à ta question. Il n'y a pas de  
5           drapeau rouge là.

6

7           LYNE LEPAGE

8           O.K. Dans le fond le contrat lui-même c'est d'être  
9           capable de gérer ses matériaux. O.K.

10

11          LE COMMISSAIRE

12          Ça veut dire que ça va vous prendre un très gros  
13          concasseur.

14

15          LYNE LEPAGE

16          On est habitué.

17

18          CAROL BÉRUBÉ

19          Ça va aller avec l'ampleur du projet.

20

21          LYNE LEPAGE

22          Carol a des dents dures.

23

24          LILI GAGNON

25          Moi j'avais une question.

1 LE COMMISSAIRE

2 Oui.

3

4 LILI GAGNON

5 Si on vous fait parvenir d'ici, mettons, la semaine  
6 prochaine l'exclusion, effectivement, que ces bancs  
7 là ne seront pas utilisés pour le Projet Thompson  
8 et la Ligne est-ce que vous voulez quand même avoir  
9 la raison du pourquoi on n'a pas renouvelé ou ça  
10 vous convient avec la modification que nous allons  
11 apportée et que nous allons exclure ça?

12

13 LE COMMISSAIRE

14 Bien si vous nous dites, écoutez, plus la  
15 Commission a d'informations, plus elle peut asseoir  
16 le rapport qu'elle va faire au ministre.

17

18 LILI GAGNON

19 O.K.

20

21 LE COMMISSAIRE

22 Ça va?

23

24 MICHEL BÉRUBÉ

25 Mais quel est l'intérêt de savoir pourquoi qu'on

1 l'a renouvelé ou pas renouvelé?

2

3 LE COMMISSAIRE

4 Bien ça peut, en fait, si vous vous en servez comme  
5 élément de, comment je dirais ça là, pour renforcer  
6 l'engagement que vous prenez, à savoir que, en  
7 raison de ceci, cela.

8

9 MICHEL BÉRUBÉ

10 Bien c'est parce qu'on n'a pas d'intérêt.

11

12 LE COMMISSAIRE

13 Dites-le donc, écoutez.

14

15 MICHEL BÉRUBÉ

16 On va vous confirmer dans la même lettre que...

17

18 LILI GAGNON

19 O.K. On va le mettre dans la même lettre.

20

21 MICHEL BÉRUBÉ

22 ...on n'a pas d'intérêt à renouveler le bail.

23

24 LE COMMISSAIRE

25 Puis de toute façon, bon, je radote là, vous allez

1           dire, je me répète, on ira voir les personnes  
2           concernées par la gestion du site demain. Puis on  
3           retournera voir vendredi ou lundi la personne qui  
4           est derrière la requête avec votre engagement. Et  
5           puis ça, ça devrait normalement exclure tout lien  
6           avec le projet. Et à ce moment-là, ça devrait faire  
7           que le ministre, lorsqu'on fera notre rapport devra  
8           pas considérer éventuellement la nécessité d'aller  
9           en audience publique sur ce projet-là.

10  
11           Maintenant, je ne veux pas oublier, je vais être  
12           obligé de vous demander un engagement qui va être  
13           pris par la sténographe d'accord. C'est-à-dire que,  
14           à partir du moment où vous admettez que vous allez  
15           nous envoyer un document avec un engagement, vous  
16           admettez aussi, formellement et officiellement, que  
17           ça fait partie du processus de médiation puis que  
18           vous allez entrer dans ce processus là. Est-ce  
19           qu'il y a quelqu'un ici qui est le porte-parole ou  
20           le chargé de projet qui va nous dire, oui, on  
21           consent et puis oui on va vous envoyer un  
22           engagement à l'égard qu'on se démet de.

23  
24           MICHEL BÉRUBÉ

25           On va vous envoyer ça, mais est-ce qu'il y aura

1           pertinence d'avoir une médiation quand on les  
2           assure qu'on ne touchera pas à rien de ce qu'ils  
3           disent.

4           LE COMMISSAIRE

5           Ah! O.K. Sur cet angle là.

6

7           KARIM CHAMI

8           On peut s'entretenir quelques minutes.

9

10          LILI GAGNON

11          Oui.

12

13          LYNE LEPAGE

14          Il y a une petite question, une petite question, si  
15          on parle pour les glissements de terrain.

16

17          LE COMMISSAIRE

18          Oui.

19

20          LYNE LEPAGE

21          Je sais que toute une partie de la Côte-Nord est  
22          comme déjà, je ne dirais pas - les zones de  
23          glissement de terrain potentiel sont déjà  
24          identifiées.

25          Mais si je ne m'abuse la MRC elle a tous ces plans

1           là.

2

3           MICHEL BÉRUBÉ

4           Excusez, les zones d'érosion des berges surtout qui  
5           sont...

6

7           LYNE LEPAGE

8           C'est assez prêt que...

9

10          MICHEL BÉRUBÉ

11          Pour vous rassurer, on bâtit pas des routes qui  
12          vont glisser normalement.

13

14          LE COMMISSAIRE

15          Non, non, mais ce n'était pas ça la préoccupation,  
16          c'était vraiment que...

17

18          MICHEL BÉRUBÉ

19          Avec l'excavation, ça aurait pu causer mais.

20

21          LE COMMISSAIRE

22          Ces glissements vers les chalets, la route non, je  
23          pense pas. La route il y avait des préoccupations  
24          mais écoutez je vais vous en faire part et puis  
25          comme ça vous allez fermer cette partie-là aussi.

1 CAROL BÉRUBÉ

2 Si vous permettez, avant d'aller plus loin.

3

4 LE COMMISSAIRE

5 Oui.

6

7 CAROL BÉRUBÉ

8 On a parlé de sablière. Vous avez mentionné tout à  
9 l'heure, tourbière.

10

11 LE COMMISSAIRE

12 Oui.

13

14 CAROL BÉRUBÉ

15 Avez-vous une image de la tourbière?

16

17 LE COMMISSAIRE

18 Avec moi, non, bien, je vais aller vous voir avec  
19 celle-là. En fait, c'est contigu à la sablière  
20 alors il y a - c'est toute la partie ici où on a la  
21 ligne de séparation des eaux entre le bassin du  
22 fleuve et puis la Rivière Franquelin, il y a un  
23 endroit ici où on ne sait pas trop où elle passe  
24 mais la tourbière, c'est ça ici, c'est tout ça  
25 jusqu'au pied de la montagne.



1 CAROL BÉRUBÉ

2 Alors c'est sûr qu'on n'ira pas jouer là.

3  
4 LE COMMISSAIRE

5 Mais non, le projet normalement vous n'avez pas de  
6 raison non plus. Ça relève encore de l'exploitation  
7 de la sablière et puis toute augmentation,  
8 actuellement, d'après le règlement sur les  
9 carrières et sablières, toute augmentation  
10 d'exploitation dans un milieu hydrique devrait être  
11 autant visé, sous toute réserve, peut-être que je  
12 m'avance trop le cou mais c'est sûr que si vous  
13 sortez de ce bout de terrain là vous allez pas  
14 avoir, vous auriez pas normalement d'activité sur  
15 cette partie du terrain là.

16  
17 CAROL BÉRUBÉ

18 C'est beaucoup.

19  
20 LYNE LEPAGE

21 L'étude d'impact.

22  
23 CAROL BÉRUBÉ

24 Vous pouvez le prendre à l'inverse aussi. On ne  
25 peut pas permettre, également, qu'un entrepreneur

1 ailler déposer des rebus là. Pas déposer des rebus  
2 dans une tourbière.

3

4 LE COMMISSAIRE

5 Non, mais vous avez un, vous en êtes où avec le  
6 site identifié l'autre côté, derrière le lac nord-  
7 ouest.

8

9 CAROL BÉRUBÉ

10 C'est toujours le site qui est ciblé.

11

12 LE COMMISSAIRE

13 Oui.

14

15 CAROL BÉRUBÉ

16 Pour le surplus de déchet de roc là.

17

18 LE COMMISSAIRE

19 Bon, le ministère est revenu dans deux séries de  
20 questions. Vous avez répondu.

21

22 CAROL BÉRUBÉ

23 Oui.

24

25 LE COMMISSAIRE

1 Mais j'ai cru comprendre de la part du ministère  
2 qu'il y avait peut-être encore des questions  
3 auxquelles vous deviez répondre. Est-ce que c'est  
4 le cas?

5  
6 CAROL BÉRUBÉ

7 On peut refaire un tour de piste. Pour moi, on a  
8 fait le tour du jardin. Je pense que tout le monde  
9 est d'accord avec l'emplacement et le type de dépôt  
10 qui va être fait sur ce site-là. Parce que nous, la  
11 variable qui a vivoté longtemps c'est est-ce qu'on  
12 va garder ce site là vivant, c'est-à-dire lorsque  
13 le ministère aurait besoin de matériaux pour  
14 d'autres projets, d'aller piger mais on ferme le  
15 site définitivement après les travaux.

16  
17 LE COMMISSAIRE

18 C'était ça les dernières questions.

19  
20 CAROL BÉRUBÉ

21 Oui.

22  
23 LE COMMISSAIRE

24 D'accord. Ça on va l'avoir par écrit aussi. Bon.  
25 J'avais deux autres éléments. Puis ils sont moins

1           énigmatiques. Écoutez, je vais être aussi  
2           transparent que possible.

3  
4           Nous avons dit, hier, à la personne avec qui nous  
5           avons parlé que certains éléments de sa requête  
6           semblaient être dans la version originale de  
7           l'étude de l'impact, son questionnement, qu'il y  
8           avait eu des documents qui avaient été déposés par  
9           la suite et qu'elle avait, en partie, réponse à ses  
10          questions-là.

11  
12          Alors une de ses questions avaient trait à  
13          l'empiètement de la version O-2011, dans le Lac la  
14          Ligne. Là, si j'ai bien fait mes devoirs puis j'ai  
15          bien lu ce qui concerne le tracé O-2015, vous  
16          reculez par rapport au Lac la Ligne. Vous n'êtes  
17          plus dans, vous n'êtes plus en milieu aquatique, ou  
18          est-ce que je me trompe?

19  
20          CAROL BÉRUBÉ

21          Non, c'est ça, on est tout près de la ligne des  
22          eaux mais effectivement, il y aura pas, il n'y a  
23          pas de remblai massif dans le Lac la Ligne qui va  
24          se faire là, la conception a été revue avec le  
25          concepteur à cet effet-là.

1 LE COMMISSAIRE

2 O.K. Est-ce que je peux vous demander deux choses à  
3 cet égard-là?

4  
5 CAROL BÉRUBÉ

6 Donnez-moi la première et la deuxième.

7  
8 LE COMMISSAIRE

9 Non, ce que j'aurais aimé pour rassurer la personne  
10 c'est un tableau qui nous dit la variante 5, le 0-  
11 2011, le 0-2015 avec les empiètements dans les  
12 milieux humides puis dans le milieu hydrique.

13  
14 Puis peut-être un profil-type de la route au plus  
15 près de la ligne des eaux du Lac La ligne.

16  
17 CAROL BÉRUBÉ

18 Votre dernière phrase, c'est ça qui va résumer,  
19 c'est ça qui va faire la réponse à votre question.

20  
21 LE COMMISSAIRE

22 C'est bien. Merci beaucoup. L'autre concernait la  
23 restauration mais ça vous concerne pas.

24  
25 Les gens ont des préoccupations par rapport à la

1 fragilité de la vallée dans laquelle vos trois  
2 courbes vont être implantées et la question était :  
3 avez-vous évalué la possibilité de faire un viaduc?

4  
5 MICHEL BÉRUBÉ

6 Pour quelle raison qu'il faudrait faire un viaduc?

7  
8 LYNE LEPAGE

9 Un peu comme en Nouvelle-Orléans là.

10  
11 LE COMMISSAIRE

12 Bien pour ne pas empiéter dans le fond de cette  
13 vallée là c'est tout. La question est.

14  
15 MICHEL BÉRUBÉ

16 Parce qu'on n'a à peu près pas de viaduc ici, on  
17 est dans le bois là.

18  
19 LE COMMISSAIRE

20 Oui, oui. Non, non c'est ça.

21  
22 MICHEL BÉRUBÉ

23 Alors les coûts d'un viaduc par rapport à une route  
24 normale, en limitant le plus possible l'impact sur  
25 l'environnement, c'est démesuré. On part du simple,

1 on peut multiplier par cent, un ordre de grandeur  
2 là. Bien en tout cas c'est sûr qu'il y a un facteur  
3 multiplié qui s'applique à la construction de ça,  
4 c'est certain.

5  
6 Même en faisant des viaducs, il faut tout enlever  
7 pour faire des éléments de fondation, et cetera. On  
8 va raser le fosset. Il va falloir mettre des pieux  
9 et cetera. Les gens ont la pensée magique de voir  
10 un viaduc quand il est fini en disant que ça rien  
11 remanié mais ce n'est pas ça la réalité.

12  
13 LYNE LEPAGE

14 Est-ce qu'on parle plus au niveau du pilotis ou on  
15 parle d'un viaduc? Un viaduc c'est juste pour  
16 passer.

17  
18 MICHEL BÉRUBÉ

19 Bien je pense à ça.

20  
21 LE COMMISSAIRE

22 Un viaduc qui fait trois kilomètres et demi, c'est  
23 une route sur pilotis.

24  
25 MICHEL BÉRUBÉ

1           Bon, bien en tout cas, moi je pense que ces des  
2           gens qui voient ça quand c'est terminé.

3  
4           LE COMMISSAIRE

5           Non, non, mais j'ai promis de vous en parler. Je  
6           vous le présente. À la limite, je vous demande un  
7           petit tableau avec les coûts du projet actuel, les  
8           coûts s'il y avait un, bien, les raisons que vous  
9           m'avez données tantôt.

10  
11          MICHEL BÉRUBÉ

12          Les coûts vont être multipliés par au moins.

13  
14          LYNE LEPAGE

15          Mais ça va à l'encontre de la philosophie du  
16          ministère des Transports. L'idée c'est d'avoir le  
17          moins de structures possibles parce que, écoutez,  
18          vous savez qu'est-ce qui se passe avec à Montréal,  
19          tout ça.

20  
21          LE COMMISSAIRE

22          Non, non, mais t'as à être équitable finalement pas  
23          de faire un beau falbala pour quelqu'un quand on  
24          n'en fait pas pour les autres.

25



1 LYNE LEPAGE

2 Je veux dire le milieu de la Côte-Nord versus peut-  
3 être certains milieux ailleurs, je veux dire, ce  
4 n'est pas du nouveau, là on part de Tadoussac puis  
5 on se rend jusqu'à la Basse-Côte-Nord. C'est le  
6 même terrain partout.

7  
8 MICHEL BÉRUBÉ

9 Je vais dire, le seul endroit là dans les dernières  
10 années où ça été justifié là, c'est l'endroit où il  
11 y a eu un glissement de terrain présentement.

12  
13 On a un projet qui s'appelle la Côte Arsène Gagnon  
14 et les géotechniciens se sont rendus compte que  
15 historiquement, il y a eu beaucoup de glissements  
16 de terrain dans ces endroits-là.

17  
18 LE COMMISSAIRE

19 D'accord.

20  
21 MICHEL BÉRUBÉ

22 Parce que c'est de l'argile sensible puis c'est des  
23 tourbières, et cetera. Alors ils ont fait des  
24 campagnes géotechniques de forage, ça ne finissait  
25 plus là. On a quasiment, on leur a quasiment dit

1 d'arrêter d'en faire un moment donné parce qu'ils  
2 vont fragiliser le milieu à force de faire des  
3 forages.

4  
5 Mais ceci dit, ils ont regardé plusieurs solutions.  
6 Ils ont regardé une route normale, ça faisait pas.  
7 Ils ont regardé une route sur remblai léger, encore  
8 là, ça ne faisait pas le travail.

9  
10 Et, là, ils sont rendus et là le projet,  
11 finalement, ça va être un viaduc qui va monter la  
12 côte parce que les fondations vont être stabilisées  
13 puis il y a rien de plus léger que l'air. Fait que  
14 quand on est rendu au point où on a regardé les  
15 remblais légers et même ça, ça fait pas, qu'on est  
16 rendu à, ça va être un viaduc qui va monter la côte  
17 mais c'est vraiment une exception extraordinaire  
18 compte tenu d'un milieu vraiment très particulier.

19  
20 À part de ça envisager des viaducs sur une route  
21 normale, honnêtement, on n'envisage jamais ce  
22 scénario là, ça serait des conditions géotechniques  
23 extrêmes qui feraient que faudrait regarder ça.

24  
25 LE COMMISSAIRE

1 C'est ça. O.K.

2

3 LILI GAGNON

4 Puis il y a pas beaucoup de dynamitage.

5

6 CAROL BÉRUBÉ

7 Vous connaissez la genèse du dossier, au départ le  
8 ministère avait cinq tracés potentiels

9

10 LE COMMISSAIRE

11 Oui.

12

13 CAROL BÉRUBÉ

14 Puis on en a même créé un, bonifié à la fin en  
15 reconsidérant tout le projet, justement parce qu'il  
16 fallait installer des drains verticaux, des  
17 remblais légers qui venaient mettre plusieurs  
18 millions de plus au projet.

19

20 LE COMMISSAIRE

21 Oui, j'ai encore les contrepoids, encore l'image  
22 avec les contrepoids là puis oui, oui. Mes cours de  
23 routes sont loin mais ça me parle encore.

24

25 CAROL BÉRUBÉ

1           Fait qu'on aurait eu des jardins de Babylone assez  
2           impressionnants si on avait resté sur notre version  
3           numéro 5. Fait qu'on a tout optimisé, justement,  
4           pour avoir le maximum à un coût raisonnable.

5  
6           LE COMMISSAIRE

7           O.K. Je vais résumer. Je vais essayer. Si j'ai bien  
8           compris votre position, vous considérez que, compte  
9           tenu que vous allez vous engager à exclure la dite  
10          sablière qui est dans la ligne de transmission  
11          d'Hydro-Québec dans l'emprise de la ligne de  
12          transmission, vous allez prendre l'engagement de le  
13          faire. Vous considérez qu'il n'y a plus de lien  
14          entre le projet et les préoccupations de la requête  
15          à cet égard là et donc vous ne jugez pas utile  
16          d'entrer en médiation.

17  
18          Est-ce que j'ai dit les choses comme il le faut?

19  
20          MICHEL BÉRUBÉ

21          On croit, on est convaincus que ces réponses-là  
22          vont satisfaire les personnes qui ont fait part de  
23          leurs craintes là, enfin de compte leurs craintes  
24          vont être dissipées.

25

1 Si, il y a besoin, s'il y a d'autres choses qui se  
2 ajoutent là puis qu'ils veulent vraiment entrer en  
3 médiation pour négocier d'autres choses, bien on le  
4 fera. On n'est pas fermés à la médiation mais faut  
5 quand même qu'il y ait de la substance.

6  
7 LE COMMISSAIRE

8 Non, non, oui mais en même temps ce qu'on a dit,  
9 aussi, à la personne à qui on a parlé hier, c'est  
10 que, ce n'est pas un magasin là, la médiation  
11 compte tenu des délais qu'on a, on n'obtient pas  
12 un, après ça on retourne avec un autre. Donc, mais  
13 ça, ça vous va aussi.

14  
15 MICHEL BÉRUBÉ

16 Oui. C'est juste pour dire que si jamais il y avait  
17 d'autres choses, d'autres éléments, bon, puis qu'il  
18 faut aller en médiation, on ira. On n'est pas  
19 fermés à ça.

20  
21 LE COMMISSAIRE

22 Pardon?

23  
24 KARIM CHAMI

25 Il y a une ouverture à la médiation s'il y avait

1 d'autres éléments qui apparaissaient et qui sont  
2 substantielles, je dirais.

3  
4 LE COMMISSAIRE

5 J'ai fait le tour. Je vous ai fait la demande par  
6 rapport où la route longe le Lac la ligne. Je vous  
7 ai parlé du viaduc aussi pour lesquels vous allez  
8 peut-être nous fournir une justification pourquoi  
9 ne pas. Et puis, c'est parce que si on décide  
10 d'aller en médiation, bien c'est ça, il faut que  
11 quelqu'un chez vous me le dise aujourd'hui, oui, on  
12 consent à, s'il y a, comme vous venez de le faire  
13 Monsieur Bérubé.

14  
15 MICHEL BÉRUBÉ

16 S'il y a matière à médiation. Présentement je n'en  
17 vois pas. Vraiment, je ne vois pas de points.

18  
19 LE COMMISSAIRE

20 O.K.

21  
22 MICHEL BÉRUBÉ

23 De points qui ne se pourrait pas les satisfaire là.  
24 Si jamais il en résulte qu'il reste des points  
25 d'interrogation ou des choses à préciser, quelque

1 chose comme ça ou des modifications à faire bien on  
2 sera ouvert. Mais ça sera à voir.

3

4 LE COMMISSAIRE

5 Je vais faire la liste d'épicerie. D'accord.

6

7 Question. Bon, effet du projet sur le comportement,  
8 c'est sans objet. Il y a beaucoup de considérations  
9 sur la vétusté de l'étude d'impact. Là, vous avez  
10 apporté une réponse au début de l'étude d'impact et  
11 j'imagine qu'il n'est pas dans vos intentions de  
12 retourner.

13

14 LYNE LEPAGE

15 Bien, il y a pas rien qui a changé.

16

17 LE COMMISSAIRE

18 O.K.

19

20 LYNE LEPAGE

21 Je veux dire, s'il y avait eu des changements on  
22 aurait fait faire des addendas à l'étude d'impact.

23

24 LE COMMISSAIRE

25 O.K.

1 LYNE LEPAGE

2  
3 Pour l'avoir déjà vécu au début, des changements à  
4 certains endroits, on a fait faire une mise à jour  
5 de l'étude d'impact mais dans ce cas-ci, si ce  
6 n'était pas approprié.

7  
8 MICHEL BÉRUBÉ

9 Si je ne me trompe pas, on a d'autres projets un  
10 peu dans le même secteur puis on a fait faire des  
11 études d'impact et il n'y avait pas d'éléments  
12 vraiment différents d'une façon extraordinaire par  
13 rapport à ce secteur-là, ça fait qu'on a pu valider  
14 avec d'autres projets autour.

15  
16 LE COMMISSAIRE

17 Bon, on avait une liste de documents à vous  
18 demander ; tout cela tombe. Ah! Oui. J'avais une  
19 question par rapport au, vous dites avoir obtenu  
20 les autorisations d'Hydro-Québec par rapport au  
21 dégagement pour les pylônes pour la ligne, ça, ça  
22 veut dire que le projet peut être construit tel  
23 quel en respectant toutes les exigences d'Hydro-  
24 Québec.

25



1 CAROL BÉRUBÉ

2 Oui. Puis il va même avoir un monitoring qui va se  
3 faire avec des sismographes et autres pour rassurer  
4 Hydro-Québec à cet effet-là.

5

6 LE COMMISSAIRE

7 J'ai un vilain défaut. Moi, toute l'information qui  
8 existe j'aime ça l'avoir mais j'imagine que c'est  
9 gros les conditions d'Hydro-Québec ou  
10 l'autorisation, est-ce que c'est un gros document?

11

12 CAROL BÉRUBÉ

13 Je croirais... Ça doit tenir sur quelques pages  
14 seulement. Alors ils doivent pas nous avoir été...  
15 un chapitre là-dessus.

16

17 LE COMMISSAIRE

18 D'accord. Est-ce que c'est possible de l'avoir?  
19 C'est aussi de nature à rassurer la personne.

20

21 Bien il y a le suivi de la qualité de l'eau, encore  
22 une fois, ça trait à la sablière donc ça devient  
23 sans objet.

24

25 LILI GAGNON

1 Est-ce que je peux poser une question par rapport  
2 au document que vous avez parlé d'Hydro-Québec?

3  
4 LE COMMISSAIRE

5 Oui.

6  
7 LILI GAGNON

8 Est-ce que ça va être pour vous? Ça sera pas donné  
9 au requérant? Ça va être pour vous et vous  
10 vulgariser l'information qu'il y a au requérant?

11  
12 LE COMMISSAIRE

13 O.K. Alors, s'il y a des aspects confidentiels. Il  
14 y a une procédure pour ça. Si on vous le demande  
15 puis que vous le déposez, vous devez dire que c'est  
16 confidentiel puis que vous ne voulez pas que ce  
17 soit rendu public parce que lorsque notre rapport  
18 va être remis au ministre ou rendu public par le  
19 ministre.

20  
21 LILI GAGNON

22 Hum, hum.

23  
24 LE COMMISSAIRE

25 Par le BAPE, à la demande du ministre, excusez-moi

1 - ça doit être la route qui commence à payer son  
2 tribut - les documents qui ont été déposés dans le  
3 cadre de la médiation sont rendus publics donc si  
4 vous ne voulez pas qu'ils le soient, il faut nous  
5 le dire. Puis si vous ne voulez pas qu'ils le  
6 soient puis qu'on admet qu'il les pas, on vous le  
7 retourne puis on l'utilise pas.

8  
9 LILI GAGNON

10 O.K.

11  
12 LE COMMISSAIRE

13 Si, maintenant, vous avez une façon plus simple ou  
14 vulgariser qui permet de dire la même chose sans  
15 montrez les - quels sont les éléments d'ordre  
16 confidentiel?

17  
18 LILI GAGNON

19 Non, non. Je fais juste me questionner à savoir  
20 est-ce que c'est le genre de document qu'on veut  
21 que les contribuables aient, il y a pas de  
22 problème. C'est beau.

23  
24 LE COMMISSAIRE

25 Non, c'est ça, s'il y a des, mais s'il y a des

1 éléments, regardez les, s'il y a des éléments  
2 d'ordre confidentiel vous nous le dites et puis on  
3 l'examine puis soit on le retourne.

4

5 LILI GAGNON

6 Mais pour l'instant, il ne semble pas y en avoir  
7 fait que c'est beau.

8

9 LE COMMISSAIRE

10 Bon, moi j'ai d'autres éléments de la liste? Non.

11

12 KARIM CHAMI

13 Je n'en vois pas.

14

15 LE COMMISSAIRE

16 O.K.

17

18 CAROL BÉRUBÉ

19 On a quelques devoirs à faire.

20

21 LE COMMISSAIRE

22 Oui.

23

24 CAROL BÉRUBÉ

25 Est-ce que je peux vous en demander un aussi?

1 LE COMMISSAIRE

2 Bien, essayez.

3

4 CAROL BÉRUBÉ

5

6 Vous nous avez parlé des tuyaux de béton, vous me  
7 reprendrez si je fais erreur.

8

9 LE COMMISSAIRE

10 Oui.

11

12 CAROL BÉRUBÉ

13 Qui passaient sur la route 138? Pour l'alimentation  
14 en eau.

15

16 LE COMMISSAIRE

17 Ah! Non, ils sont dans la sablière, près de la  
18 route.

19

20 CAROL BÉRUBÉ

21 O.K. Est-ce qu'il y a des plans, il y a un visuel  
22 là-dessus.

23

24 LE COMMISSAIRE

25 Oui. Oui, oui. Il est sur le, non mais le rapport

1 de SAGO.

2  
3 CAROL BÉRUBÉ

4 Ça serait apprécié d'avoir cette information-là.

5  
6 LE COMMISSAIRE

7 On va vous l'envoyer. J'ai copie du rapport ici. Ça  
8 c'est un rapport d'inspection. À la suite de la  
9 plainte, du dossier qui a été déposé à la  
10 municipalité à la MRC, le Centre de contrôle  
11 environnemental du Québec est allé inspecter. Puis  
12 c'est un rapport qui, nous a-t-on dit, est  
13 accessible.

14  
15 KARIM CHAMI

16 Oui. Par le système SAGO si vous y avez accès mais  
17 on peut vous le transférer.

18  
19 LE COMMISSAIRE

20 Je vais vous le montrer mais on vous enverra le  
21 fichier. Ça c'est la ligne d'Hydro. Ça c'est la  
22 route. Les regards de béton sont là.

23  
24 MICHEL BÉRUBÉ

25 Donc, ça se trouve à être au nord de la route?

1 CAROL BÉRUBÉ

2 On est au sud là.

3

4 LE COMMISSAIRE

5 Je tiens la carte pour Monsieur, le nord est vers  
6 moi.

7

8 MICHEL BÉRUBÉ

9 Le nord est vers vous?

10

11 LE COMMISSAIRE

12 Oui.

13

14 MICHEL BÉRUBÉ

15 Donc, ils traversent la route.

16

17 LE COMMISSAIRE

18 Non, ils sont là. La route est là puis eux les  
19 chalets le Chemin du Havre est en bas ici.

20

21 MICHEL BÉRUBÉ

22 Oui.

23

24 LE COMMISSAIRE

25 Donc, les regards sont là puis il y a tuyaux qui

1           descendent.

2

3           MICHEL BÉRUBÉ

4           C'est ça. Leurs tuyaux passent dans notre route.

5

6           LYNE LEPAGE

7           Non.

8

9           CAROL BÉRUBÉ

10          Non Michel. La route 138 c'est la ligne rouge. Ça  
11          c'est la sablière.

12

13          MICHEL BÉRUBÉ

14          Ah! O.K. O.K.

15

16          LE COMMISSAIRE

17          Le nord est par là, la route, les regards puis le  
18          Chemin du Havre est ici.

19

20          M. MICHEL BÉRUBÉ

21          Parfait. Je confondais les choses.

22

23          LE COMMISSAIRE

24          Oui mais c'est ça, quand je montre les cartes aux  
25          gens, j'essaie de me rappeler qu'on regarde



1 toujours une carte avec le nord en haut. Donc,  
2 c'est ça. Est-ce qu'on vous les envoie quand même  
3 oui?

4  
5 CAROL BÉRUBÉ

6 Ça serait apprécié. D'accord merci.

7

8 LE COMMISSAIRE

9 Et nous, il nous reste à évaluer - mais ça je le  
10 sais pas si on va le faire outre ce qu'on va faire  
11 demain - mais c'est comment se gère les droits de  
12 ces personnes là sur les terres publiques, les  
13 droits d'accès à l'eau.

14

15 MICHEL BÉRUBÉ

16 Si jamais il y a d'autres questions ou précisions,  
17 gênez-vous pas, on va les prendre en considération.  
18 On va essayer de vous répondre le mieux possible  
19 là.

20

21 LE COMMISSAIRE

22 Bien j'apprécie. Mais comme je vous dis, hier on a  
23 essayé, l'exercice a été un petit peu compliqué  
24 mais voilà : une médiation, c'est pas une audience  
25 publique. On ne pose pas cent mille questions, on

1           essaie d'obtenir les points d'entente avec le  
2           promoteur qui vont nous satisfaire puis sur  
3           lesquels le promoteur peut s'engager. Et c'est  
4           vraiment, à moins que mon collègue me dise que j'ai  
5           erré totalement, c'est vraiment ce que je vous ai  
6           rapporté.

7  
8           MICHEL BÉRUBÉ

9           Parfait.

10  
11          LE COMMISSAIRE

12          Et les autres sont de l'ordre du commentaire ou de  
13          la considération ; je ne vois pas de quelle manière  
14          le ministère pourrait y répondre.

15  
16          MICHEL BÉRUBÉ

17          O.K.

18  
19          LE COMMISSAIRE

20          Voilà.

21  
22          MICHEL BÉRUBÉ

23          C'est bon.

24  
25          LE COMMISSAIRE

1           Oui, Monsieur Gendron, non, vous avez des  
2           problèmes.

3

4           JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

5           Oui.

6

7           LE COMMISSAIRE

8           Oui.

9

10          JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

11

12          Simplement, je ne sais pas s'il est nécessaire de  
13          faire une synthèse là de ça.

14

15          LE COMMISSAIRE

16          Ah! Bien peut-être repasser le.

17

18          JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

19

20          Chaque élément.

21

22          LE COMMISSAIRE

23          Les notes que vous avez écrit sur la liste des  
24          devoirs.

25

1 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

2 Oui.

3

4 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

5 Donc, relativement aux deux premières qui  
6 concernent la sablière et la qualité de vie des  
7 gens du Chemin du Havre donc c'est une lettre à  
8 l'égard le fait que le ministère s'engage à...

9

10 LE COMMISSAIRE

11 Exclure.

12

13 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

14 ...exclure la demande, la sablière de ce site-là.

15

16 LE COMMISSAIRE

17 Voilà. Des sites de prélèvement des matériaux  
18 granulaires de surface.

19

20 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

21 Après ça, la troisième ça concernait les  
22 empiètements dans les milieux humides, les milieux  
23 hydriques.

24

25 LE COMMISSAIRE

1           Oui. Bien c'est la tourbière contigüe à la  
2           sablière.

3  
4           CAROL BÉRUBÉ

5           Parce que sablière et tourbière sont côte à côte.

6  
7           LE COMMISSAIRE

8           C'est un complexe là, la tourbière reçoit les eaux,  
9           les filtres puis elles sortent dans le sable en-  
10          dessous là.

11  
12          CAROL BÉRUBÉ

13          Et puis ils veulent avoir la garantie que la  
14          sablière sera pas impactée si on devait aller jouer  
15          là. On n'ira pas jouer là.

16  
17          JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

18          Il est pas question des empiètements dans le Lac  
19          Thompson.

20  
21          CAROL BÉRUBÉ

22          Ça c'est l'autre.

23  
24          LE COMMISSAIRE

25          Vous parlez d'un autre qui était peut-être le -

1           juste pour rassurer la personne. Donc ce que  
2           j'avais dit c'est une espèce de petit tableau avec  
3           les empiètements de la barrière, le 0-2011, le 0-  
4           2015. Puis un profil près de la ligne des hautes  
5           eaux du Lac la Ligne.

6  
7           CAROL BÉRUBÉ

8           Comme j'ai répondu tout à l'heure là, ça va être la  
9           coupe transversale de la route 138 à la hauteur du  
10          Lac qui va vous donner...

11  
12          LE COMMISSAIRE

13          Un profil en travers, c'est ça excusez-moi, pas  
14          profil. J'ai péché.

15  
16          LYNE LEPAGE

17          On se comprend pareil.

18  
19          CAROL BÉRUBÉ

20          Tout le monde s'est compris.

21  
22          LE COMMISSAIRE

23          O.K.

24  
25          JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

1 Une mention, aussi, à l'égard de pourquoi le  
2 ministère ne construit pas de viaduc dans la  
3 vallée.

4  
5 LE COMMISSAIRE

6 C'est pas un engagement mais c'est une information.  
7 Coûts des travaux avec/sans puis éventuellement des  
8 justifications comme monsieur Bérubé nous a dit. Si  
9 vous avez une bonne mémoire, si vous avez une bonne  
10 mémoire, monsieur Bérubé, je le sais pas.

11  
12 JEAN-PHILIPPE GENDRON-BOUCHARD

13 Et puis le dernier point c'est concernant les  
14 pylônes d'Hydro-Québec.

15  
16 LE COMMISSAIRE

17 Oui, les autorisations d'Hydro qui fait que - en  
18 fait, c'est pour dire à la personne que la ligne  
19 n'a pas à être démenagée.

20  
21 Puis dans celui où vous vous engagez à ne pas  
22 utiliser la sablière, vous pourriez peut-être aussi  
23 juste mentionner que la demande pour l'autre côté  
24 de la route est faite. On ne l'a pas récrit mais,  
25 on va présenter ça à la personne probablement avant

1 d'avoir accès aux transcriptions.

2  
3 Et puis, on finit notre démarche de consultation  
4 demain. On va revoir la personne ou la recontacter  
5 vendredi ou lundi.

6  
7 Dans les documents qu'on vous demande, est-ce qu'il  
8 y en a qui vont prendre plus de temps que d'autres  
9 ou est-ce que vous pouvez nous, parce que tantôt  
10 vous nous avez parlé pour la première de vendredi  
11 là.

12  
13 LYNE LEPAGE

14 C'était par rapport au BNE.

15  
16 LE COMMISSAIRE

17 Oui.

18  
19 LYNE BÉRUBÉ

20 L'information qu'on avait par rapport au bail là.

21  
22 LE COMMISSAIRE

23 Oui.

24  
25 MICHEL BÉRUBÉ



1 L'entente avec Hydro-Québec, on l'a.

2

3 LILI GAGNON

4 Oui.

5

6 MICHEL BÉRUBÉ

7 À part ça?

8

9 LILI GAGNON

10 L'exclusion, ça va-tu être un changement dans les  
11 devis ça?

12

13 MICHEL BÉRUBÉ

14 Oui, ça ça va être dans les documents contractuels.

15 On va l'indiquer.

16

17 LYNE LEPAGE

18 Mais si on le dit, on a un genre de lettre  
19 d'engagement c'est tout comme.

20

21 MICHEL BÉRUBÉ

22 C'est bon.

23

24 LE COMMISSAIRE

25 C'est ça.

1 MICHEL BÉRUBÉ

2 D'après moi, vous allez avoir tout ça pour  
3 vendredi.

4

5 LILI GAGNON

6 L'image, pour toi, c'est pas compliqué d'envoyer,  
7 confirmation de proximité de l'eau la ligne  
8 transversale, c'est pas long non plus?

9

10 MICHEL BÉRUBÉ

11 Donc on se donne vendredi, on leur envoie tous les  
12 documents.

13

14 LILI GAGNON

15 Est-ce que je l'envoie à madame Carrier par  
16 Internet? O.K.

17

18 LE COMMISSAIRE

19 O.K. Il y a rien qui est hyper volumineux là-  
20 dedans?

21

22 MICHEL BÉRUBÉ

23 Non.

24

25 LE COMMISSAIRE

1 Non.

2

3 LILI GAGNON

4 C'est une bonne question.

5

6 LE COMMISSAIRE

7 Non, mais c'est parce qu'on a un site.

8

9 LYNE LEPAGE

10 Sinon j'ai un site ftp, je pourrais vous donner les  
11 coordonnées.

12

13 LILI GAGNON

14 Oui, je pourrais les transférer puis je verrai, à  
15 ce moment-là, comme ça on sera sûr que vendredi ça  
16 sera rendu chez vous.

17

18 LE COMMISSAIRE

19 Puis s'il y a un problème, hein, n'importe quoi  
20 puis qu'il y a quelque chose qui ne peut pas être  
21 fait pour vendredi, vous nous le dites aussi là.  
22 C'est sûr qu'on va apprécier parce que ça permet  
23 d'accélérer les choses.

24

25 LYNE LEPAGE

1 Est-ce que vous avez amené vos bottes de  
2 caoutchouc?

3

4 LE COMMISSAIRE

5 Bien j'ai des grosses bottes de marche.

6

7 LYNE LEPAGE

8 O.K. parce que vous dites tantôt, vous disiez que  
9 vous vouliez aller sur le terrain.

10

11 LE COMMISSAIRE

12 Bien on va aller voir mais on regarde la neige  
13 depuis quelques heures là, depuis qu'on a passé  
14 Tadoussac et puis on est bien conscient. Écoutez,  
15 il y en a encore dans le bois chez moi à Québec, ça  
16 fait que c'est sûr que c'est ce qu'on va faire.

17

18 LYNE LEPAGE

19 On est deux semaines en retard. Normalement le  
20 premier mai on est capable d'aller marcher dans le  
21 bois, dans les sentiers, puis il y avait encore des  
22 gens faisaient du ski de fond en fin de semaine.

23

24 LE COMMISSAIRE

25 Et bien, vous me motivez. On va mettre un terme à

1           la réunion. De toute façon, on pourra  
2           éventuellement se laisser aller.

3

4           Alors voilà, je vous remercie de tous de votre  
5           présence, de vos engagements, aussi, à nous fournir  
6           certains documents et puis s'il y a lieu, bien on  
7           se reparlera d'ici la semaine prochaine quelque  
8           part. Mais d'après moi, bien, on va vous tenir  
9           informés de la suite qu'on donne au dossier à tout  
10          le moins.

11

12          Alors merci beaucoup à tous. Bonne fin de journée.

13

14

15

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19

=====

(FIN DE LA TRANSCRIPTION)

Je soussignée, **Karine Laperrière**, sténographe officielle numéro **2890844**, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et du témoignage pris en cette cause au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi. Et j'ai signé :

-----

**Karine Laperrière, s.o., o.c.r. 2890844**